

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 novembre 1999, à 19 h 30
Hôtel Delta
1620, rue Notre-Dame
Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1999..... | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| LE PRÉSIDENT:..... | 1 |
| | |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES: | |
| | |
| CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS: | |
| MARIO HENRI, PIERRE MORIN..... | 2 |
| | |
| GROUPE D'ACTIONS DES RIVERAINS DE POINTE-DU-LAC: | |
| ANDRÉ BROUILLARD, PAUL GENTES, FRANÇOIS GUIBERT..... | 16 |
| | |
| MARCEL JETTÉ..... | 34 |
| | |
| COALITION DE LA MAURICIE SUR LA GESTION DE L'EAU: | |
| DENIS CHAMPAGNE, MONIQUE ÉMOND, ANNIE LAFONTAINE, | |
| JEAN-CLAUDE LANDRY, CHANTAL TURCOT | 39 |
| | |
| REPRISE DE LA SÉANCE..... | 57 |
| | |
| ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE NOTRE-DAME-DES-LACS: | |
| MARIO PELLERIN..... | 58 |
| | |
| RENÉ HOUDE | 66 |
| | |
| DROIT DE RECTIFICATION: | |
| MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: PHILIPPE GENTES | 84 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Nous revoici pour notre troisième période d'audition de mémoires à Trois-Rivières.

10 Je rappelle que nous sommes dans la deuxième partie de l'audience. Dans la première partie, nous avons fait la tournée du Québec pour permettre de ramasser l'information pertinente au dossier. Nous avons tenu également onze journées thématiques, qui ont été à l'origine d'émissions de télévision qu'un bon nombre parmi vous ont pu voir.

15 Dans la deuxième partie, la parole est à vous pour vous permettre d'exprimer vos opinions dans le cadre de mémoires que vous présentez à la Commission. Votre intention, bien sûr, c'est de faire des démonstrations, dans lesquelles vous allez attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre de points qui vous semblent essentiels, qui vous semblent importants pour l'établissement d'une politique cohérente pour la gestion de l'eau au Québec. Le déroulement est simple. Chaque groupe dispose d'à peu près vingt, vingt-cinq minutes pour à la fois expliquer son point de vue et lui permettre de lui poser des questions.

25 À la fin de la soirée, il existe un droit de rectification qui est accordé à toute personne dans l'audience si, dans les exposés qui ont eu lieu, il y avait des faits, des points qui ont été dits qui ne sont pas vrais factuellement. Il y a donc un pouvoir de rectifier les faits, qui n'est pas au sens strict un pouvoir d'argumentation ou de réfutation, mais simplement l'occasion de faire le point sur parfois des données qui auraient été fausses.

30 Ce soir, normalement, nous avons sept créneaux qui sont prévus. Il y a encore deux personnes qui sont incertaines. Nous vous demandons d'entrée, quand vous venez vous présenter, de vous identifier, de résumer l'essentiel de votre mémoire. Normalement, nous l'avons lu. Nous en avons discuté entre nous. Nous vous demandons de ramener, de redire ce qui vous semble important, soit en reprenant les résolutions, soit en insistant sur le point qui vous paraît le plus essentiel dans votre communication. Et ensuite, on vous posera quelques questions pour un peu vérifier les sources que vous avez, ainsi que votre réaction par rapport à d'autres intervenants qui ont pu venir rencontrer la Commission.

35 Sans plus tarder, donc, j'invite la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, s'il vous plaît.

40

M. MARIO HENRI :

Bonjour! Mon nom est Mario Henri de la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs.

45

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez me présenter votre collègue.

50

M. MARIO HENRI :

Oui. Monsieur Pierre Morin.

En 1988, la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs voyait le jour. Le mandat général de la CGRBF est de restaurer des tronçons de rivières pour améliorer l'habitat du poisson et la qualité de l'eau. Les principales activités de cet organisme sans but lucratif et de charité concernent l'évaluation et la restauration d'habitats, la gestion faunique, ainsi que la sensibilisation à l'environnement.

60 Parmi les principales réalisations de la CGRBF, mentionnons la restauration, la mise en valeur et la gestion d'un tronçon de 18 kilomètres sur la rivière Nicolet. La CGRBF a également réalisé plusieurs études: plan de développement multiressource, études de faisabilité, suivis de populations de poissons, inventaires, etc.

65 En 99, la CGRBF a accueilli 3 600 pêcheurs, dont 75 % provenaient de l'extérieur de la région. Annuellement, notre projet permet le maintien d'au moins huit emplois et des retombées directes de plus de 125 000 \$ dans la petite municipalité touchée.

70 Signalons que cette année, la CGRBF a diversifié ses activités en aménageant des secteurs de chasse aux cerfs de Virginie. La CGRBF s'occupe donc de la gestion de la pêche et de la chasse sur des terres privées. Elle rend ainsi accessible au public des territoires privés, ce qui permet la mise en valeur des ressources fauniques en développant le tourisme en région.

75 Les milieux aquatiques subissent de nombreuses et diversifiées agressions que l'on peut diviser en trois groupes: celles amenant leur dégradation physique, celles affectant la qualité de leurs eaux et celles diminuant leur quantité d'eau.

80 La dégradation physique du milieu aquatique peut s'effectuer de plusieurs façons: drainage, remblai de milieux humides, canalisation de cours d'eau, endiguement de plaines inondables, mise en place de barrages, etc.

L'apport des polluants par de nombreuses activités humaines est un bon exemple d'agression affectant la qualité de l'eau de milieux aquatiques. En ce qui a trait aux activités

85 pouvant entraîner une diminution de la quantité d'eau, mentionnons, entre autres, le prélevement d'eau et le drainage.

90 Comme on peut le constater, la gestion de l'eau est un sujet fort complexe. Le présent mémoire se concentre sur les thèmes suivants: les bandes riveraines boisées, le couvert forestier d'un bassin versant, les milieux humides, les températures d'eau inadéquates, le milieu agricole, la pêche sportive et la gestion par bassin versant.

95 Bandes riveraines boisées. Une bande riveraine boisée augmente la résistance des berges à l'érosion, empêche le sol de trop réchauffer l'eau, fournit des abris aux poissons, favorise la présence d'animaux et leurs déplacements, limite la propagation du bruit et des odeurs, retient une partie des polluants et des sédiments se dirigeant vers le milieu hydrique, etc.

100 L'érosion provoquée par le déboisement des berges amène plusieurs problèmes. En plus d'irriter les branchies des poissons, les matières en suspension dans l'eau perturbent leur habitat de différentes façons. En se déposant, les particules viennent colmater le gravier, ce qui limite le transport de l'oxygène dissout aux oeufs de poissons dissimulés dans le gravier et empêche l'émergence des alevins.

105 Les sédiments peuvent également remblayer d'autres composantes importantes de l'habitat du poisson: les fosses et les abris. L'importance de conserver des bandes riveraines boisées étant acceptée par la plupart des intervenants, il faut maintenant passer à l'étape de les protéger de façon concrète et efficace. Les réglementations actuelles, en ce qui concerne la protection des bandes riveraines boisées sur terres privées, ne sont pratiquement jamais appliquées. Signalons également que certaines structures actuelles encouragent même leur élimination. Ainsi, en agriculture, l'assurance récolte, qui est établie selon la superficie des champs, favorise la mise en culture de la bande riveraine.

115 Compte tenu des répercussions importantes de l'érosion et de la mise en suspension des sédiments, il faudrait évaluer la possibilité de financer le reboisement et la protection de certaines berges jugées critiques, ainsi que l'aménagement des fosses à sédiments à vider périodiquement.

120 Couvert forestier d'un bassin versant. En présence d'un déboisement important dans un bassin versant, les crues sont amplifiées, de même que les étiages. Les crues anormales entraînent souvent des problèmes d'inondation et d'érosion. Il en découle, entre autres, l'élargissement des cours d'eau, une diminution de leur profondeur, une augmentation de la température de l'eau et le remplacement des espèces d'origine par des espèces mieux adaptées à ce nouvel environnement. De leur côté, les étiages sévères entraînent le réchauffement de l'eau et une variation plus rapide des températures d'eau.

125 Étant donné l'importance du couvert forestier dans un bassin versant, il faut donc inciter les gens à conserver le plus possible des superficies boisées. Le logiciel MAXICOUP,

130 qui a été créé par le ministère de l'Environnement et de la Faune afin d'évaluer le déboisement maximal que peut tolérer un bassin versant sans perturber ses écosystèmes aquatiques, pourrait être utilisé pour orienter nos interventions forestières.

135 En ce qui concerne les pratiques forestières, il est également recommandé de favoriser la biodiversité en limitant la monoculture et en reboisant davantage des espèces indigènes feuillues, de restreindre le drainage, de mettre en place des bassins de sédimentation avant l'arrivée des canaux de drainage dans un cours d'eau, de diminuer l'utilisation des pesticides, d'encourager la pratique ayant une vision multiressource: forêt, faune, paysage, tourisme, etc.

140 Milieux humides. En abritant de nombreuses espèces faunique et floristiques, les milieux humides sont des habitats très importants pour le maintien de la biodiversité. En outre, les milieux humides agissent à la façon d'un rein: ils filtrent, ils purifient l'eau qui y entre. En agissant comme une éponge, les milieux humides contribuent également à diminuer l'ampleur des inondations et des sécheresses.

145 Étant donné leur importance environnementale, les milieux humides se doivent d'être protégés. Toutefois, ils le sont actuellement très peu en territoire privé, ce qui explique l'élimination constante de ces milieux. En outre, l'évaporation plus grande découlant du réchauffement de la planète pourrait provoquer l'assèchement des zones humides.

150 Encore une fois, l'élimination de cette importante composante de l'habitat est encouragée par l'assurance récolte agricole. Beaucoup de milieux humides sont également détruits par le drainage agricole et forestier, qui est subventionné par le gouvernement. Étant responsable en grande partie de la dégradation physique des cours d'eau, le drainage ne devrait pas être tant subventionné. Par exemple, il est dommage que les grands propriétaires forestiers, souvent très bien nantis, puissent être financés pour effectuer des travaux si dommageables pour l'environnement.

160 Il faudrait favoriser la mise en place d'incitations économiques à la conservation des milieux humides, ententes de conservation, remboursement de taxes, et même à l'aménagement de milieux humides.

165 Températures d'eau inadéquates. Mentionnons que l'une des principales contraintes au développement optimal des populations de salmonidés du parcours de pêche géré par la CGRBF correspond aux températures élevées de l'eau, ainsi qu'à l'ampleur des variations de la température de l'eau dans le temps. Il semble d'ailleurs que la température de l'eau de la rivière Nicolet aurait augmenté d'environ 6°C en raison du déboisement massif de ses bandes riveraines et de celles de ses tributaires. Ce déboisement serait aussi à l'origine de variations très grandes de la température de l'eau dans le temps.

170 Le réchauffement excessif de l'eau peut entraîner une plus grande susceptibilité aux maladies et surtout faire passer l'avantage compétitif des salmonidés aux non-salmonidés.

175 De plus, un tel réchauffement de l'eau entraîne la prolifération de la végétation aquatique, une diminution de l'oxygène dissout dans l'eau, une restriction de l'habitat, ainsi qu'une baisse de l'alimentation chez les salmonidés. C'est pour ces raisons que la CGRBF a reboisé plus de 40 000 arbres dans le bassin versant alimentant son parcours de pêche.

180 Soulignons que le réchauffement climatique de la planète pourrait accroître l'impact négatif de la température de l'eau sur les populations de salmonidés du Québec méridional. Selon le modèle de Goddard Institute for Space Studies, une augmentation de la température de l'air de l'ordre de 4°C est anticipée sur une période de cinquante à cent ans. D'après des simulations effectuées par l'Ontario, une telle hausse entraînerait une perte d'habitat estival pour les salmonidés de l'ordre de 30 % à 50 %.

185 Milieu agricole. Contrairement à la pollution industrielle ou urbaine, celle d'origine agricole est beaucoup plus difficile à restreindre pour plusieurs raisons. Les entreprises agricoles sont nombreuses, réparties sur de grands territoires et très différentes les unes des autres.

190 De plus, depuis une quinzaine d'années, le milieu agricole a surtout travaillé à défendre ses intérêts, plutôt que de se concentrer sur des modifications des habitudes acquises. C'est ce qui explique aujourd'hui le retard important en ce qui a trait à l'amélioration des pratiques agricoles et les répercussions majeures sur l'eau dans bien des régions. Dans un tel contexte, il est normal qu'il se soit développé petit à petit une pression environnementale considérable concernant l'agriculture.

200 En 1996, l'azote et le phosphore provenant uniquement des fumiers correspondaient à plus du double des besoins des cultures, ce qui signifie que les agriculteurs respectent peu les normes reliées à l'épandage. Quant aux pesticides, la quantité utilisée par hectare cultivé, excluant les pâturages, a augmenté de 82 % entre 1978 et 1992, rapport de 1996 du Vérificateur général du Québec.

205 Compte tenu des répercussions imprévisibles des pesticides sur l'environnement et à la santé humaine, ainsi que des interactions entre les différents pesticides, il faut tout mettre en oeuvre pour en limiter l'utilisation. Ainsi, il faut sensibiliser et inciter les agriculteurs à recourir à des pratiques plus environnementales pour protéger leur récolte. Il faut également sensibiliser la population à ne plus exiger des produits uniformes et sans aucun défaut.

210 Une autre pratique agricole entraîne diverses répercussions néfastes. Il s'agit du drainage. Cette activité amplifie à la fois les crues et les étiages, apporte des polluants dans les cours d'eau et augmente les risques d'inondation. En plus de limiter les subventions pour le drainage, il faut encourager un entretien minimal des cours d'eau et des fossés routiers. Seulement lorsqu'un entretien est vraiment requis, la méthode du tiers inférieur devrait être utilisée. La destruction de drains des terres abandonnées, ainsi que la mise en place de seuils ou de trappes à sédiments et leur vidange pourraient également être envisagées.

Quant au reprofilage et à la recalibration des cours d'eau, ces activités ne devraient s'effectuer qu'en des circonstances exceptionnelles.

220 Bien que certaines pratiques agricoles s'améliorent et continueront de s'améliorer, l'intensification prévue de l'agriculture risque de limiter passablement les améliorations environnementales. D'ailleurs, une étude confidentielle réalisée par le ministère de l'Environnement du Québec révèle que les récents allégements apportés par Québec au règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole vont augmenter, au cours des prochaines années, la pollution des cours d'eau de la vallée du Saint-Laurent, *Le Devoir*, 225 14 octobre 1999.

230 De façon générale, afin de minimiser la problématique agricole, il faut sensibiliser davantage les agriculteurs, leur offrir une aide technique, trouver des incitations économiques pour leur permettre de modifier leur pratique, tout en demeurant concurrentiels et utiliser des mesures réglementaires.

235 Parmi les voies pouvant apporter le plus de retombées intéressantes pour l'environnement en agriculture, mentionnons la certification environnementale des entreprises agricoles et la mise en place d'incitations économiques. Ces incitations à des pratiques plus environnementales devraient être reliées aux différents programmes de soutien financier à l'agriculture qui, pour l'instant, encouragent plutôt des pratiques peu écologiques.

240 Pêche sportive. Depuis plusieurs années, on constate une diminution de la qualité de pêche dans plusieurs des milieux aquatiques du Québec. Cette diminution se perçoit aussi bien par la quantité de poissons capturés que par leur taille. Différentes activités humaines ont contribué à cette problématique: les industries, l'agriculture, la foresterie, l'hydroélectricité, le développement résidentiel, etc.

245 Afin de profiter pleinement du potentiel de développement de la pêche sportive et de ses retombées sociales et économiques, il faut protéger l'habitat actuel du poisson, réaliser des aménagements pouvant l'améliorer, appliquer plus rigoureusement la réglementation actuelle touchant l'habitat du poisson et ses populations de poissons, ainsi que favoriser l'implantation de la gestion par bassin versant.

250 Gestion par bassin versant. Comme l'eau est affectée par les activités se déroulant dans son bassin versant, il est tout à fait logique d'envisager la gestion de l'eau sur l'ensemble d'un tel territoire. Une telle gestion serait le moyen idéal pour améliorer la qualité de l'eau, protéger les habitats aquatiques, mobiliser la population, réaliser la gestion intégrée de différents usages de l'eau, optimiser les interventions, favoriser la collaboration entre les intervenants, viser le bien-être économique, social et environnemental.

Étant donné que l'eau est une ressource collective, il serait normal que les gens qui en utilisent passablement, embouteilleurs d'eau, municipalités, producteurs

260 hydroélectriques, pisciculteurs, industries, etc., ou qui la dégradent, industrie, agriculture, aient à payer des redevances au gouvernement québécois. De telles redevances sont d'ailleurs payées par l'industrie forestière pour prélever du bois dans les forêts publiques québécoises. Par ailleurs, dans le cas d'une contamination illégale, importante et volontaire, le gouvernement devrait infliger plus régulièrement des amendes très sévères.

265 Les sommes ainsi perçues devraient être investies dans la mise en place et le maintien de comités de bassin dont le mandat serait de protéger et de mettre en valeur l'eau dans leur bassin versant respectif.

270 Il serait recommandé d'utiliser les organismes qui travaillent déjà à la protection et la mise en valeur de cours d'eau pour mettre en place la gestion par bassin versant. Cette façon de faire permettrait un démarrage rapide et efficace des comités de bassin.

275 En conclusion, l'eau doit être protégée car elle est un élément indispensable à la vie sur terre. Notre santé, notre qualité de vie et la biodiversité dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau. Comme il a été démontré précédemment, la conservation d'une eau de qualité et en quantité suffisante nécessite l'implication des différents intervenants ayant des répercussions sur cette précieuse ressource. En d'autres mots, la protection de l'eau, c'est l'affaire de tous.

280 Dans le but de pouvoir résoudre les nombreux et dangereux problèmes environnementaux qui nous assaillent, il faut continuer à sensibiliser et à informer les gens aux répercussions néfastes de plusieurs des activités humaines. Il faut également rejeter la logique sur la surconsommation et de l'accumulation de biens, et valoriser les notions d'équité sociale et de respect de l'environnement. Ainsi, il faut donc favoriser la mise en place et le maintien d'organismes en environnement et d'organismes de gestion par bassin versant.

290 C'est tout, merci.

LE PRÉSIDENT :

295 Alors, merci, monsieur. Juste une petite correction que je voudrais faire. En page 11, vous parlez d'une étude confidentielle du ministère de l'Environnement dévoilée par monsieur Francoeur dans Le Devoir. C'est faux. Cette étude-là a été demandée le 3 avril, si ma mémoire est bonne, ou le 7 avril; elle a été déposée dans tous les sites de l'audience le 14 mai. Alors, monsieur Francoeur l'a reçue dans une enveloppe, il a pensé que c'était confidentiel, mais ça faisait déjà cinq mois que l'étude était publique et était à la disposition des gens.

300 Vous dites quelque chose à la page 5 de votre mémoire, qui m'a surpris un peu. C'est la première fois que je l'entends. En haut de la page - peut-être que votre pagination

n'est pas la même, parce que je voyais que vous n'étiez pas dans les mêmes pages que moi quand vous lisiez - vous dites:

305

«Signalons que certaines structures actuelles encouragent même leur élimination.»

- en parlant des bandes riveraines -

«Ainsi, en agriculture, l'assurance récolte, qui est établie selon la superficie des champs, favorise la mise en culture de la bande riveraine.»

310

J'aimerais que vous m'expliquiez ça. Vous avez de l'air à connaître ça de l'intérieur. Est-ce que l'assurance récolte fonctionne sur la superficie cultivée? Et est-ce que c'est serré au point que ça décourage de garder la bande riveraine de protection?

315

M. PIERRE MORIN :

320

Je ne suis pas un spécialiste du milieu agricole, mais c'est ce qu'on se fait dire par des agriculteurs, puis c'est des choses qui se disent régulièrement. Ce qui arrive, c'est que comme la superficie du champ est évaluée, les gens ont l'avantage de déboiser le plus possible, de remblayer les zones humides pour justement avoir le maximum de superficie récoltable... pas récoltable mais assurable.

LE PRÉSIDENT :

325

Donc, c'est des remarques que vous entendez de la part des agriculteurs?

M. PIERRE MORIN :

330

Oui, oui, exactement. Puis ça fait plusieurs années que j'entends ça dans le milieu environnemental aussi. C'est quelque chose qui est une pratique comme courante et étrange à la fois, en 1999.

LE PRÉSIDENT :

335

Alors, au fond, si on devait protéger la bande riveraine, il faudrait au contraire demander à l'assurance récolte de ne pas rembourser la partie excessive de la bande riveraine qui a été exploitée.

M. PIERRE MORIN :

340

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

345

Très bien.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et donc, comme je l'ai remarqué, vous avez aussi ajouté cette remarque pour l'élimination des milieux humides. Est-ce qu'il y a un autre élément, à part bandes riveraines, milieux humides, qui peut être une conséquence - d'après ce que vous entendez - de ce que requiert l'assurance récolte? Est-ce qu'il y a autre chose?

M. PIERRE MORIN :

Je ne pense pas. C'est ce qui est discuté généralement, là, mais c'est sûr que les agriculteurs cherchent à avoir la superficie la plus grande possible. Donc, c'est sûr qu'à la limite, ils peuvent couper même à la limite des boisés, les petits lots boisés ou des choses comme ça, pour favoriser justement une superficie maximale.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'ai noté, au niveau de la pêche sportive, que vous semblez souhaiter comme une sorte de code d'éthique parce que vous dites: «On a remarqué différentes essences nouvelles, alors que normalement, on ne devrait avoir que de la truite dans notre portion de 18 kilomètres.» Et vous semblez dire que parce que certains pêcheurs sportifs utilisent d'autres poissons comme appâts, ça --

Qu'est-ce que vous souhaitez à ce moment-là, au niveau de la pêche sportive, qui pourrait être fait pour contrer ça?

M. PIERRE MORIN :

Bien, le Ministère, ils ont bien travaillé là-dessus. Maintenant, la pêche aux poissons appâts est interdite dans la plupart des endroits, à part le couloir fluvial. Puis ça, c'est une bonne pratique maintenant. Sauf qu'il y a quand même eu des dommages qui ont été causés à plusieurs des cours d'eau, dont les nôtres.

Puis ces espèces-là aussi ont l'avantage d'être très compétitifs puis de se développer très bien en eau relativement chaude, ce qui est une de nos problématiques. Donc, ces poissons-là, étant présents, en ayant été apportés par l'homme, bien, ils ont un milieu très adéquat pour se développer, ce qui nous cause un certain préjudice, si on peut appeler ça ainsi.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et l'autre note que j'avais prise, vous souhaitez que la gestion par bassin versant, afin qu'il n'y en ait pas une multitude parce que nous avons beaucoup de rivières au Québec, que ne soient reconnues que celles qui aboutissent au Saint-Laurent. Est-ce que j'ai bien compris votre phrase?

395 **M. PIERRE MORIN :**

C'est une recommandation. Ce sera à la Commission à la juger, si on peut dire. Parce que c'est bien évident qu'il y a plusieurs tributaires de cours d'eau principal aussi qui, à la limite, pourraient mettre en place des comités de bassin. C'est une structure que nous proposons. C'est bien sûr que...

400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

405 Et à ce moment-là, ces rivières-là, par exemple on pense à certaines rivières qui ont été mentionnées cet après-midi, qui ont besoin d'un grand secours, on pense à la petite rivière des Envies, mais peut-être des rivières plus importantes que celles-là qui n'aboutissent pas au Saint-Laurent, vous les verriez, vous, dans un sous-bassin?

410 **M. PIERRE MORIN :**

Oui, c'est ça. Bien entendu, il y a des exceptions, mais en général la majorité des cours d'eau se jette dans le fleuve Saint-Laurent. C'est une généralité, c'est bien sûr.

415 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et plus au nord, plus dans le nord-ouest, il y a quand même...

420 **M. PIERRE MORIN :**

Il y a des rivières qui se jettent ailleurs aussi, ça, c'est certain, mais on parle plus de la région habitée si on peut dire. C'est sûr que c'est une généralité aussi.

420 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça va pour moi.

425 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je vous pose la question de l'accès à la pêche sur les terres privées. Comment pensez-vous que c'est possible? Vous avez une expérience là-dedans. C'est même ce que vous faites, d'après ce que vous nous dites.

430 **M. PIERRE MORIN :**

Bien, nous autres, on fonctionne avec des ententes avec chacun des propriétaires privés. Nous autres, c'est comme ça qu'on fonctionne.

435 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Avec des grands propriétaires?

440 **M. PIERRE MORIN :**

Non, pas nécessairement. Il y a même des très petits propriétaires. C'est tout propriétaire riverain. Nous autres, on a 18 kilomètres présentement qu'on aménage et qu'on est en train de gérer la pêche. Puis il y a une cinquantaine de propriétaires qui sont impliqués avec nous là-dessus. De ces propriétaires-là, il y a des agriculteurs avec des grands terrains. Il y a des milieux forestiers. Il y a des petits chalets, des fois. Il y a un petit peu de tout, c'est vraiment très diversifié.

445 Puis ces gens-là, au début, bien entendu, avaient un petit peu peur de s'embarquer avec un organisme peu connu du milieu. Puis finalement, bien, avec le temps, on a fait nos preuves, puis les quelques réticents sont presque tous embarqués avec nous maintenant et puis ça va bien.

450 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

455 C'est des ententes contre rémunération?

M. PIERRE MORIN :

460 La seule rémunération, finalement, c'est un droit de pêche qu'on leur laisse. C'est quatorze demi-journées de pêche. C'est l'entente qu'il y a. Puis ce genre de rémunération-là, si on peut l'appeler ainsi, ne va pas avec la superficie du terrain ou la longueur de bande riveraine. Chacun des propriétaires a le même droit, même s'il a une superficie ou une grandeur de terrain différente. C'est une généralité.

465 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et ça fonctionne?

470 **M. PIERRE MORIN :**

Et ça fonctionne bien, oui, oui. On n'a vraiment pas de problème avec ça.

475 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, c'est possible de donner accès à des citoyens à la pêche et à la chasse sur des terres privées.

480 **M. PIERRE MORIN :**

Exactement. Ce n'est quand même pas facile parce que ça prend des négociations. Puis c'est toujours à retravailler beaucoup avec chacun des propriétaires, mais c'est très réalisable. Ça, c'est bien évident. Puis les gens se sentent impliqués et puis ils viennent qu'ils croient au projet, puis ils profitent un petit peu aussi des retombées économiques.

485 On a remis beaucoup de dynamisme dans le petit village où est-ce qu'on est établi. Puis on a engagé des gens dans la municipalité. Puis c'est des choses qui se développent petit à petit. Puis les gens voient qu'on n'est pas là pour faire des problèmes, on est là plus pour les aider, dans le fond, que -- finalement, tout le monde met la main à la roue.

490 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

495 Et l'aménagement des habitats, est-ce que vous pensez que sur les terres privées, l'approche doit être une approche réglementaire ou une approche d'aide comme les aides apportées par la Fondation québécoise de la faune et Canards Illimités d'aménagement d'habitats?

M. PIERRE MORIN :

500 Ce qui arrive, de façon générale, nous, les aménagements ont été payés par les subventions sauf que, nous autres, on gère un parcours de pêche qui génère des sommes qui servent, ces sommes-là, à payer les employés, les ensements, le maintien des infrastructures.

505 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les opérations de base.

M. PIERRE MORIN :

510 Exact, c'est ça, c'est ça, l'entretien des sentiers, nos aménagements, on a des abritoits, on a des stationnements. On a différentes choses qu'on doit entretenir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

515 Et pour l'amélioration du potentiel, vous avez besoin des subventions?

M. PIERRE MORIN :

520 Notre parcours est passablement aménagé. C'est sûr qu'il y a toujours des petits changements et des zones d'érosion qui se créent. Il y a des aménagements qui se brisent un petit peu. Mais on a fini, l'an passé, à faire nos gros travaux d'aménagement dans la rivière. Puis là, à court terme en tout cas, il n'y a pas d'aménagement prévu. C'est un roulement financier qui se fait puis...

525 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 La bande riveraine, vous parlez de bande riveraine boisée. Cet après-midi, on a entendu certains témoignages qui parlaient d'une bande herbacée. Est-ce que c'est essentiel, selon vous, d'avoir des arbres sur la bande riveraine?

530 **M. PIERRE MORIN :**

535 L'idéal, bien entendu, c'est les trois strates. Ça, je pense que tout le monde est d'accord. Il y a les herbes, les arbustes et les arbres, mais c'est sûr que déjà avoir de l'herbe, des fois c'est très bon, parce que souvent c'est le sol nu. C'est sûr qu'on souhaite les trois, idéalement.

540 Mais dans le contexte, souvent ce qui est le plus facile, c'est des arbres. C'est cette pratique qu'on a surtout faite nous autres, mais c'est sûr qu'on souhaite avoir les trois. Puis souvent, quand les arbres réussissent à reprendre assez bien, bien là, les arbustes s'installent et les herbacées suivent aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

545 Suivent aussi.

M. PIERRE MORIN :

550 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez un jugement qui m'apparaît assez sévère sur l'agriculture, les agriculteurs. Vous mentionnez notamment que le milieu agricole a surtout travaillé à défendre ses intérêts et vous parlez d'un retard important dans l'amélioration des pratiques agricoles. Puis vous dites, et c'est ça qui est inquiétant:

«Bien que certaines pratiques agricoles s'améliorent et continueront de s'améliorer, l'intensification prévue de l'agriculture va annuler cette amélioration-là.»

Dans votre pratique, vous avez probablement des ententes avec des agriculteurs. Est-ce que vous avez rencontré, je dirais, une moins bonne collaboration de la part des entreprises agricoles?

M. PIERRE MORIN :

Pas particulièrement. Je pense que les agriculteurs en général sont assez au courant que leurs pratiques sont néfastes à l'environnement. Je pense que les gens ne s'en cachent pas, ils sont honnêtes avec ça. C'est bien sûr que le milieu agricole a évolué très peu depuis une dizaine d'années. Là, ça bouge. Mais la pression est très forte sur eux, donc ça bouge, puis les mêmes agriculteurs ont de la misère à suivre.

Puis ce n'est pas moi qui invente ça. Je pense que c'est sorti du Devoir, cet extrait-là. Je ne me souviens pas de la référence exacte mais c'était...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais il faut se méfier des fois du Devoir

M. PIERRE MORIN :

Oui, c'est sûr, mais je pense que... en tout cas, je suis dans le milieu environnemental depuis plusieurs années et puis le Congrès de l'Association des biologistes, en 96, traitait de la problématique agricole, on est en 99, puis je peux vous dire que la pression est toujours là. Ce n'est pas nouveau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

590 Alors là, vraiment vous dites que le milieu agricole est uniquement occupé à défendre ses intérêts, qu'il y a un retard important puis que l'amélioration des pratiques, de toute façon, est annulée par l'intensification.

M. PIERRE MORIN :

595 Bien, c'est un petit peu une problématique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

600 Alors c'est une affirmation qui est très dure et très démoralisante, parce qu'on se dit ça va toujours continuer, si votre diagnostic est vrai.

M. PIERRE MORIN :

605 On travaille là-dessus. On essaie d'améliorer les choses - ça, c'est bien évident - mais c'est sûr que ce n'est pas des choses faciles. Puis je comprends les agriculteurs, d'un autre côté, d'essayer de se rentabiliser, puis de travailler avec la mondialisation des marchés puis toute cette belle chose de la vie.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

610 Merci.

LE PRÉSIDENT :

615 Alors, merci, messieurs, de votre contribution. C'est admirable de voir un comité qui, entre autres, s'attaque à 16 kilomètres de rivière.

M. PIERRE MORIN :

620 18.

LE PRÉSIDENT :

625 18 kilomètres de rivière, correction, un droit de rectificatif, et qui a fait une job minutieuse, une job terrain fort importante. Alors, félicitations pour ça et merci beaucoup pour votre mémoire.

M. PIERRE MORIN :

630 Merci.

LE PRÉSIDENT :

635

Mangalayat

640 LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite le Groupe d'actions des riverains de Pointe-du-Lac, s'il vous plaît.
Bonsoir messieurs!

645 M. ANDRÉ BROUILLARD :

Bonsoir! Je m'appelle André Brouillard. Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, je vais présenter mes collègues: à ma droite, Paul Gentes, qui est le président du Groupe d'actions des riverains; à ma gauche, François Guibert, notre conseiller en environnement. Alors, ces deux personnes-ressources vont, je l'espère, m'aider beaucoup pour répondre à vos questions.

655 Je voudrais d'abord faire une courte présentation du Groupe d'actions des riverains, qu'on appelle le GAR. Depuis 91, le Groupe d'actions des riverains de Pointe-du-Lac milite en faveur de la protection de l'environnement et de la restauration des écosystèmes du lac Saint-Pierre. Les différentes actions se sont manifestées par l'interpellation des différents paliers de gouvernement à la suite de l'observation des multiples agressions environnementales subies par le lac Saint-Pierre.

660 Cela par des reportages dans les journaux et à la télévision; une pétition déposée au gouvernement fédéral; des lettres d'opinion publiées dans les journaux; le dépliant «Alerte au lac Saint-Pierre» ; des représentations auprès des conseils municipaux de la ZIP du lac Saint-Pierre et des MRC; mémoires au BAPE concernant le dragage des quais de Sorel; la comparution au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa, le 6 mai 99, concernant les activités de la Défense nationale à Nicolet; présentation des problèmes environnementaux du lac Saint-Pierre aux représentants de l'Unesco en juin 99; des rencontres biannuelles avec le Bureau régional du ministère de l'Environnement du Québec, et de multiples correspondances avec les ministres et les fonctionnaires responsables de l'environnement au lac Saint-Pierre.

665

Observation de la détérioration de l'environnement au lac Saint-Pierre. Les activités du CEEM, qui est le Centre d'essais et d'expérimentation des munitions de la Défense nationale à Nicolet, ont détérioré 40 %, c'est-à-dire environ 140 km², du lac Saint-Pierre depuis 47 ans en y tirant plus de 500 000 obus et en y abandonnant près de 4 000 obus non explosés. Cette situation demeure une aberration environnementale inouïe et un danger potentiel incalculable.

Les rejets industriels contaminés des régions de Montréal, de Sorel-Tracy et de la rivière Richelieu se retrouvent dans le lac où se fait la majorité des dépôts des sédiments en provenance de l'amont du fleuve.

Le programme décennal de dragage des quais 14 et 15 de Sorel a reçu l'autorisation, décret de juin 99, de déposer des sédiments plus ou moins contaminés dans des zones instables, exemple le site S-16A.

Le dragage ou l'écrêtage du chenal commercial a été autorisé par le gouvernement fédéral sans tenir compte suffisamment des conséquences environnementales des dépôts sédimentaires plus ou moins contaminés et des recommandations des neuf organismes consultés.

Les affluents du lac Saint-Pierre sont contaminés par l'industrie agricole.

Les eaux usées insuffisamment traitées de la région métropolitaine sont rejetées dans le Saint-Laurent et se dispersent généreusement dans le lac.

Le développement du trafic maritime a des conséquences incalculables sur l'érosion des berges

Le lac Saint-Pierre appelle au secours! Les obus dans le lac Saint-Pierre. Le 6 mai dernier, au cours de notre comparution devant le Comité permanent sur l'environnement et le développement durable, Environnement Canada annonçait une étude de caractérisation des sédiments de la zone CYR 606, réquisitionnée par la Défense nationale depuis 1952. Le résumé de la planification de cette étude est déposé en annexe à ce mémoire. Pendant les trois ans que durera cette étude, les tirs d'obus dans le lac devraient se poursuivre, à moins que le gouvernement canadien fasse suite à la demande de moratoire d'ici le 1er janvier 2000. Le coût de cette étude est estimé à 760 000 \$. Aucun plan de restauration et de décontamination du lac n'est prévu dans cette démarche!

Le 10 juin dernier, nous avons posé cinq questions au BAPE, à l'occasion de son passage à Trois-Rivières. Nous demandions des interventions urgentes de la part du gouvernement provincial pour appuyer la demande fédérale de moratoire. Un représentant du ministère de l'Environnement avouait ce jour-là: «C'est un parfait exemple de conflit de juridiction.»

715 Ainsi, la problématique demeure apparemment sans solution. Nous attendons toujours des réponses que nous espérons, bien sûr, responsables et engageantes.

720 Le ministère de l'Environnement du Québec est intervenu timidement en procédant actuellement à des études, en collaboration avec Les Technologies Industrielles SNC, sur le bruit des explosions et ses conséquences environnementales. L'objectif de ces travaux est de modifier les critères des bruits tolérables que le ministère de l'Environnement et de la Faune avait malheureusement proposés au CEEM en 1997. Rappelons que ces critères ont eu comme effets pratiques de prolonger la période de nuisances. Nous sommes dans l'attente des résultats de ces études, qui devraient améliorer la situation, nous a-t-on affirmé.

725 730 Au cours de l'été dernier, il y a eu des activités de récupération d'obus inertes et vivants sur la rive sud de la zone CYR 606 à cause du niveau d'eau exceptionnellement bas. Le BAPE pourrait s'informer des résultats de ces opérations et recommander la poursuite de ces activités jusqu'à la décontamination et la restauration complète de cette zone dangereuse.

735 Il est plus que temps que le Québec prenne le leadership dans ce dossier explosif.

740 745 Les rejets industriels contaminés des régions de Montréal, de Sorel-Tracy et de la rivière Richelieu. Depuis bien longtemps, on sait que les industries rejettent dans le fleuve des contaminants hautement toxiques. Les efforts des industries pour améliorer la situation sont bien louables, mais sont-ils suffisants? Nous savons que les industries papetières et productrices d'aluminium, pour leur part, ont un programme de suivi et de participation avec le MEQ et sont un exemple à suivre en la matière. Mais il a été mentionné au BAPE que la plupart des autres industries n'ont pas de programme semblable.

750 755 Le programme décennal de dragage des quais 14 et 15 de Sorel et le dragage sélectif des hauts-fonds de la voie maritime. Malgré un rapport recommandant impérativement le non-rejet des sédiments dragués dans le lac Saint-Pierre, le ministre Paul Bégin a fait fi de l'avis de la Commission et des représentations des citoyens. Par le décret du 16 juin, il a autorisé les promoteurs du dragage des quais de Sorel à lever 2 000 m³ de sédiments plus ou moins contaminés dans le site S-16A en face de Yamachiche. Or, ce site, selon des experts, a été identifié comme instable, en 1996, lors de l'étude environnementale. Et, par on ne sait quelle opération du Saint-Esprit, il est devenu stable deux ans plus tard.

760 Le programme décennal des quais de Sorel se poursuivra indéfiniment avec ce décret. De plus, les citoyens sont appelés à surveiller l'application du décret.

765 Dans le rapport d'examen préalable de décembre 1997 du projet de dragage des hauts-fonds de la voie maritime, on trouve une très grande quantité de «peut-être, probablement, conditionnels, négligeable, à court terme, potentiellement, minime,

760 prédition, peu probable, significatifs, impacts anticipés, impacts imprévus, mesures correctrices, effets cumulatifs appréhendés, etc., etc.» Le cumul de toutes ces prédictions jugées peu alarmistes par les auteurs du rapport synthèse d'examen préalable nous inquiète considérablement.

765 Prenons comme exemple flagrant la présence de teneur 3 de l'arsenic trouvé dans des échantillons. Au mois de juin dernier, à une question d'un intervenant concernant la provenance précise de ce contaminant hautement toxique, la réponse a été éludée de façon assez cavalière. Ce n'était pas la bonne journée pour poser cette question, disait-on. On a répondu de référer au bureau régional. Celui-ci n'a pas encore donné de réponse.

770 Dans le rapport de surveillance et de suivi environnemental d'avril 1999, seulement le chrome, le cuivre et le nickel ont été identifiés dans les échantillons. Pourquoi les autres métaux, dont l'arsenic, le cadmium, le mercure, le plomb et le zinc, n'ont-ils pas été pris en considération dans les analyses?

775 Un autre exemple inquiétant. Dans le cas du dragage des quais de Sorel, lorsque le niveau 2 de contamination est observé, le dépôt en eau libre n'est pas autorisé; tandis que dans le cas du dragage de la voie maritime, le niveau 3 serait accepté. Y a-t-il deux poids deux mesures?

780 Enfin, nous avons compris que, lors du dragage et du dépôt en eau libre, des analyses d'eau sont faites dans le panache du lestage. Il n'y aurait pas de prise d'échantillons dans les matières draguées. Comment peut-on sérieusement procéder à une évaluation des sédiments en prenant des échantillons dans l'eau où les contaminants potentiels sont dilués?

785 Les études prédictives concernant la baisse du niveau d'eau de 1 mm nous laissent très perplexes. Nous doutons de la justesse de ces calculs quand on observe la réalité des variations du niveau du lac Saint-Pierre. Peut-on vérifier à nouveau les calculs en observant la réalité plutôt que les études théoriques?

790 Les affluents du lac Saint-Pierre sont contaminés par l'industrie agricole. «30 000 Québécois boivent de l'eau polluée aux nitrates. Le nouveau règlement sur les rejets agricoles empirera la pollution» - j'ai fait sauter «l'étude secrète», en passant - tel est le titre du reportage de Louis-Gilles Francoeur dans Le Devoir du 14 octobre dernier. Les informations fournies par le journaliste sont suffisamment inquiétantes et dramatiques pour dénoncer vigoureusement les politiques gouvernementales dans ce secteur industriel hautement pollué.

800 Les eaux usées insuffisamment traitées de la région métropolitaine. Une résolution récente adoptée par la MRC du Bas-Richelieu a été envoyée au responsable de la station d'épuration de la CUM, à plusieurs ministres, aux maires des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre, ainsi qu'aux MRC d'Autray, Nicolet-Yamaska, Francheville et Maskinongé. En

résumé, la résolution demande à la CUM d'apporter les correctifs nécessaires pour optimiser le rendement de sa station de traitement des eaux usées, de façon à éviter le rejet de 805 coliformes et de substances toxiques dans le Saint-Laurent.

Selon le document reçu de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, nous avons constaté que la liste des plages retenues par le programme «Environnement- 810 Plage-1998» ne comprend aucune plage située autour du lac Saint-Pierre. Pourtant, plusieurs personnes s'y baignent inconscientes de la mauvaise qualité bactériologique de l'eau.

L'érosion des berges. Des riverains de Louiseville, de Sorel et de Nicolet nous ont 815 informés des destructions des berges dues au trafic maritime. À Sorel, ce sont des îles qui disparaissent progressivement. À Louiseville, c'est l'embouchure de la rivière du Loup qui s'enlise et un certain nombre de chalets qui se font emporter par les vagues des gros navires. À Nicolet, c'est la digue à l'embouchure de la rivière qui s'érode dangereusement. Voilà autant de cas observés dans la région qui devraient être abordés dans la 820 problématique de la gestion de l'eau.

Lors d'une entrevue radiophonique du 17 octobre, à l'occasion d'un colloque tenu à Trois-Rivières, le responsable des communications du port de Montréal faisait observer que ce sont les navires qui doivent s'adapter à la navigation sur le fleuve et non pas l'inverse. Ainsi, un nouveau navire transportant au-delà de 2 500 conteneurs avait un tirant d'eau de 825 10.5 m, alors qu'un autre navire de construction moins récente transportant environ 1 500 conteneurs avait un tirant d'eau de 11.5 m.

Ainsi, l'adaptation des navires à la voie maritime pourrait être rentable à terme si l'on 830 considère les coûts reliés au dragage et les conséquences néfastes à l'environnement.

Conclusions et propositions. La zone CYR 606 du CEEM. Ici, monsieur le président, je dois faire une correction parce que nous avons eu une réunion, le 27 octobre, avec les 835 gens de SNC Tech ainsi que la Défense nationale et nous avons appris qu'il était pour y avoir un programme qui va commencer au début de l'année 2000, ce qui, comme par hasard, correspondait au moratoire qu'on avait demandé devant le gouvernement fédéral. Et je pense que nous n'avons pas encore gagné la guerre mais c'est une victoire très importante.

Ces gens-là vont cesser les tirs dans le lac Saint-Pierre. Les tirs d'obus vont cesser dans le lac Saint-Pierre. Ensuite, les tirs d'obus actifs - les obus, en d'autres mots, qui peuvent détoner - vont être tirés dans les bases militaires. Tous les canons de gros calibre vont être modifiés pour être utilisés dans le silencieux. Une nouvelle butte d'arrêt va être construite pour capter les obus avant d'arriver dans le lac Saint-Pierre. Une butte d'arrêt, ça a environ 30 pieds par 30 pieds en béton. Alors, c'est une construction qui se rend jusqu'au 840 roc.

845

Ensuite, les tirs de calibre plus petit devront respecter les normes provinciales en matière de bruit industriel. Mais nous ne connaissons pas encore ces critères, mais nous comptons sur l'intervention du ministère de l'Environnement pour intervenir dans ce dossier et s'assurer que le souffle produit à la sortie d'un canon et qui produit des basses fréquences, source principale des vibrations de nos maisons, sera éliminé. Alors, ils travaillent là-dessus actuellement mais on n'a pas de nouvelles encore.

Il y a eu également la formation d'un comité de vigilance. Nous avons eu notre première réunion cet après-midi, en plus de la visite du site. Il va être composé en partie - il y va y avoir d'autres personnes qui vont se joindre - le Département de santé publique, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec, Technologie SNC, le Groupe d'actions des riverains, nous, le Comité ZIP, la Défense nationale, l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre et un représentant des médias.

Alors ce qui est surprenant, c'est le 9 novembre aujourd'hui, c'est l'anniversaire du mur de Berlin qui est tombé, mais je pense qu'il y a un autre mur qui est tombé là. Les deux bras nous ont tombé, mais heureusement là.

LE PRÉSIDENT :

Dans le bon sens du terme.

M. ANDRÉ BROUILLARD :

Alors, l'étude d'Environnement Canada, pour sa part, suit son cours. Elle est à l'intérieur de ses objectifs. Et la Défense nationale tente de trouver une solution pour récupérer les obus non explosés dans le lac.

Il faut dire ici, malheureusement, que dans cette victoire-là, on n'a jamais eu le support du gouvernement du Québec ni de ses ministères. Malheureusement, il faut le dire, on n'a jamais été aidé là-dedans.

Et ici, je dois rendre hommage à notre secrétaire permanent, Philippe Girould qui malheureusement est à l'extérieur du pays, qui a travaillé depuis huit ans, il a fait un travail absolument incroyable, un travail de titan, et c'est grâce à lui si on a obtenu cette victoire-là. Il faut, je pense, le signaler ici. Et n'oubliez pas que c'est un combat de David contre Goliath. On a peu de moyens et on est arrivé quand même à des résultats surprenants.

Alors, conclusions et propositions, je continue. L'évaluation de la qualité de l'eau aux fins récréatives. Comme il semble n'y avoir aucune mesure d'évaluation de la pollution des plages publiques du lac Saint-Pierre, selon le guide d'application du programme «Environnement-plage-1998» , il nous semble important de réviser la définition des plages publiques et d'y inclure les lieux occasionnels de baignade, entre autres en tenant compte

890 de la présence des plaisanciers en dériveurs légers, en planches à voile, en ski nautique et tous les autres.

895 Contamination par l'industrie agricole et par les égouts et les rejets des usines de traitement des eaux. Les riverains et les usagers du lac Saint-Pierre sont directement concernés par la problématique de la contamination par l'industrie agricole et nous souhaitons que le BAPE recommande une révision drastique des règlements sur les rejets de cette industrie.

900 Les usines de traitement d'eau ont-elles des règlements sur les rejets? Y a-t-il un suivi fait par le MEQ? Quel est le programme de la CUM pour améliorer le traitement des eaux usées de la région métropolitaine? Voilà autant de questions sur lesquelles le ministère de l'Environnement devra se pencher.

905 Dragage des quais de Sorel. Est-il possible de faire appel au décret du 16 juin et de recommander une interdiction de tout rejet de sédiments dans le lac Saint-Pierre?

910 Comme il est recommandé dans le rapport du BAPE du 4 septembre 1998, il nous apparaît urgent d'établir une politique claire et complète sur la gestion des sédiments dragués.

915 Le dragage de la voie maritime. Est-ce que le ministère de l'Environnement a pris connaissance des études sur le dragage de la voie maritime? Si oui, quelles sont les conclusions? Sinon, pourquoi ne le fait-il pas?

920 Considérant les risques de manque de concordance entre les études prédictives des experts et la réalité observée et future, nous croyons indispensable et urgent d'appliquer sans conditions le principe de prudence énoncé dans le préambule du projet de la Loi C32, qui s'énonce comme suit:

925 «(...) qu'il s'engage à adopter le principe de la prudence, si bien qu'en cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.»

930 Ceux qui ont écouté l'émission «Découverte» dimanche passé ont dû se rendre compte que c'était sérieux les problèmes que va vivre le lac Saint-Pierre. Mon collègue, François Guibert, a déjà dit: «Si on ne fait pas attention, ça ne sera plus le lac Saint-Pierre, ça va être le canal Saint-Pierre.» Je pense que c'est sérieux. Sa déclaration était à point. Elle l'est encore plus aujourd'hui quand on voit ce qui se passe. On ne peut pas continuer à draguer la voie maritime en profondeur et en largeur et déposer les sédiments de chaque côté sans arriver à des résultats aussi négatifs.

935 Concertation fédérale-provinciale. Nous rappelons pour réflexion finale un extrait de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui indique, dans le préambule du chapitre C-15-3, les principes de base de la mission du gouvernement fédéral, afin de ne plus avoir des réponses entendues au BAPE comme celle-ci: «Voilà un exemple parfait de conflit de juridiction», qui empêche toute action pour la protection de l'environnement.

940 En résumé, voici nos recommandations: réduire considérablement la pollution causée par les rejets industriels; arrêter le dragage avec lestage en eau libre; empêcher l'augmentation du débit du chenal et la baisse du niveau du lac causé par les dragages; interdire tous les tirs d'obus au lac Saint-Pierre; déminer et restaurer le territoire de la Défense nationale et y assurer une protection permanente, entre autres, de sa zone riparienne.

945 Et comme l'a signalé dernièrement André Magny, le nouveau p.d.g. de la Société de la faune et des parcs, le Plan d'action Saint-Laurent travaille depuis plus de 10 ans, mais le fait est que les problèmes s'accumulent. Il soulève lui aussi tous les problèmes que nous avons signalés ici.

950 Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, une chose est certaine, on ne pourra pas parler de développement durable au Québec si on ne s'occupe pas plus de notre fleuve, d'après monsieur Francoeur du Devoir également.

955 Le temps de la tergiversation et du laxisme latent du ministère de l'Environnement du Québec face aux industries polluantes doit cesser demain matin, afin de protéger les écosystèmes du lac Saint-Pierre dans l'optique du développement durable pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Ainsi, nous vous disons bien fort, au nom des riverains du lac Saint-Pierre: le lac Saint-Pierre crie Au secours!

960 Nous sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

965 D'abord, merci de votre mémoire. Félicitations pour des résultats qui semblent poindre dans un travail qui a été un travail de longue haleine et qui a demandé beaucoup de ténacité.

970 Vous posez à la Commission un bon nombre de questions, auxquelles on n'est pas aptes à répondre maintenant.

Il y a beaucoup d'aspects dans votre approche, ce qui est fort intéressant parce que, au fond, vous cernez le lac Saint-Pierre comme un écosystème et vous en cernez tous les intrants, tout ce qui contribue à dégrader le lac Saint-Pierre.

975 Ce qui m'a frappé, c'est que vous percevez - et je ne contredis pas du tout votre perception - le lac Saint-Pierre comme recevant beaucoup de pollution venant d'ailleurs, notamment du côté de ce qui vient de Montréal, de l'usine de la CUM, des rejets d'eau qui ne sont pas décontaminés et sur lequel - en tout cas, à ma connaissance - c'est en train de bouger un peu. Est-ce que ça va bouger autant que c'est souhaitable et quel sera l'apport
980 de notre Commission là-dessus? On verra.

985 Mais je pense que c'est important que vous nous rappeliez ça, le poids que représente la charge de la pollution du résiduel de Montréal sur le lac Saint-Pierre et sur les activités de contact d'eau, ce que vous avez dit sur les plages et sur les sports de contact avec l'eau, où il n'y a pas suffisamment de contrôle et de surveillance, de sorte que les gens peuvent assumer des risques dont ils ne sont pas conscients parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information sur l'état actuel de la qualité de l'eau.

990 J'aimerais vous entendre sur la CUM.

995 **M. ANDRÉ BROUILLARD :**

1000 Sur la CUM?

1005 **LE PRÉSIDENT :**

1010 Oui, sur les...

1015 **M. PAUL GENTES :**

1020 Lors de l'émission «Découverte» de dimanche soir, ma grande surprise a été d'apprendre que - j'ai peine à y croire - qu'on pouvait boire l'eau dans les rapides de Lachine. Au lac Saint-Pierre, on ne peut pas se baigner tellement c'est contaminé. Donc, entre les rapides de Lachine et le lac Saint-Pierre, il se passe beaucoup de choses.

1025 La CUM, ce qu'on sait, c'est que moi, je remonte dans les années 80, j'étais résidant de Sorel à ce moment-là, et puis on avait mené une petite bataille contre le fait que la CUM, au lieu de faire plusieurs usines de traitement, dépensait des millions et des millions pour tout amener dans le même gros tuyau sur un prétexte de rendre ça plus économique au point de vue usine de traitement. L'information que j'ai aujourd'hui, c'est que l'usine de traitement fait un traitement primaire et que d'aller plus de l'avant au niveau des traitements, ça coûterait trop cher, donc on ne fait rien.

1030 Lors de mon intervention, au passage de la Commission ici dans la période d'information, j'ai essayé d'avoir l'information quel était le programme de la CUM au niveau de son usine de traitement. Et à date, je n'ai rien eu de positif, aucune information, est-ce qu'il y a un programme, oui ou non.

1020 Dans le rapport de monsieur Hébert sur la pollution au niveau des coliformes, c'est clair et net qu'il semble que les coliformes qui viennent de l'usine de traitement se rendent jusqu'à la région de Gentilly dans le fleuve. Donc, c'est un des aspects de pollution à partir de Montréal à aller à Gentilly.

1025 Et ce que j'ai appris aussi lors de la session d'information, c'est que dans tout le Saint-Laurent, il y a deux bassins de sédimentation, deux grands bassins de sédimentation.

Il y a le lac Saint-Louis et il y a le lac Saint-Pierre. Et ceci m'a été confirmé un peu en prenant connaissance de toutes ces études-là ici qui ont été faites, où d'ailleurs il y a un bagage d'information très très important, que je pense qu'il devrait y avoir quelqu'un qui le regarde de près.

1030 1035 Là-dedans, on parle beaucoup d'analyses qui ont été faites des sédiments dans lesquels on retrouve de l'arsenic, du chrome et du nickel dans les endroits où ils font du dragage et à des niveaux qu'on appelle niveau 3. Alors que quand c'est de niveau 2, déjà là on commence à avoir interdiction aux quais de Sorel. On interdisait, au niveau 2, de rejeter ces sédiments-là dans le lac. Alors qu'au niveau du dragage, on le permet parce que ça a été autorisé d'une façon assez, j'appellerais, assez cavalière de la façon que ça s'est fait. Je pense que vous êtes un peu au courant du processus qui a été suivi pour faire l'autorisation du dragage.

1040 Donc, une des autres questions qui reste en suspens, en autant qu'on est concerné, c'est un des polluants majeurs, l'arsenic, d'où il vient, on n'a pas réussi à avoir aucune réponse positive face à ça depuis notre intervention il y a quelques mois.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

1050 Sur l'usine de Montréal, vous pouvez voir les transcriptions quand nous étions dans la région de Montréal, là il y a des termes techniques qui sont variables selon les différentes écoles. C'est un traitement physico-chimique, qui est l'équivalent à un traitement secondaire. Il n'y a pas de traitement tertiaire, c'est sûr, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de décontamination des métaux lourds.

1055 Ce que la CUM envisage, c'est l'épuration de son effluent. Et l'épuration de son effluent voudrait dire que les coliformes seraient enlevés, ce qui décontaminerait l'eau, ce qui est particulièrement important pour les sources d'alimentation en eau le long du fleuve.

1060 Par ailleurs, là il y a une controverse et ça a été évoqué, on ne sait pas encore qu'est-ce qui va arriver. C'est que la CUM, comme Ville de Laval, veulent épurer leur effluent mais l'été seulement à cause des sports de contact avec l'eau, mais pas l'hiver parce qu'ils disent que cette pollution-là ne nuit pas aux poissons. Mais ça reste tout entier le problème insaisissable des prises d'eau. Parce que les prises d'eau, s'il y a des coliformes dans l'eau, évidemment, là ça prend un traitement.

Alors, ça, il y a une partie grise sur laquelle on a hâte d'avoir les mémoires de Montréal, sur laquelle sans doute il va y avoir retour.

1065

M. PAUL GENTES :

Est-ce qu'il y a un échéancier d'établi? Est-ce qu'on a des objectifs dans le temps?

1070

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de Ville de Laval, c'était enclenché; dans le cas de la CUM, c'était une intention qui était donnée. Il faudrait que je relise les transcripts pour vous dire quel était le -- il me semble que l'évaluation économique était faite et que ça faisait partie des intentions.

1075

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1000

Messieurs, effectivement, j'ai regardé l'émission «Découverte» et le scénario de canal Saint-Pierre qui remplacerait le lac Saint-Pierre a été évoqué par l'émission, de sorte que la formule de François Guibert est malheureuse mais célèbre.

Dites-moi donc où en est le dossier de reconnaissance du lac Saint-Pierre comme réserve de la Biosphère par l'Unesco?

1085

M. ANDRÉ BROUILLARD :

Il y a eu rencontre, comme je vous disais tout à l'heure. On a déposé un rapport concernant la problématique de la Défense nationale et on n'en a pas eu d'autres nouvelles.

On sait que, je pense que c'est monsieur Normand Gariépy qui suit le dossier. Ça a été remis aux gens concernés et ça devrait être présenté, je pense, au bureau principal à Paris pour acceptation. Mais on n'en a pas d'autres nouvelles encore.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1095

Si on regarde le lac Saint-Pierre dans la perspective d'une politique sur l'eau, on parle beaucoup de gestion intégrée, d'approche écosystémique et de formule de gestion et de prise en charge des écosystèmes ou des milieux aquatiques et des plans d'eau.

Comment vous voyez la gestion du lac Saint-Pierre? Est-ce que vous la voyez dans le cadre général d'une gestion du Saint-Laurent ou avec une gestion particulière pour le lac Saint-Pierre? L'approche de gestion intégrée où on fait un diagnostic, un plan de gestion des décisions, un tableau de bord de suivi avec des indicateurs, pensez-vous que ça peut s'appliquer au lac Saint-Pierre?

1105

M. FRANCOIS GUIBERT :

1110 Le lac Saint-Pierre contient 50 % des habitats, les marécages, disons, du Saint-Laurent. C'est donc une entité complètement unique, je pense, dans le Saint-Laurent. Et il y a une population humaine très élevée, si on prend une partie de Montréal, les 400 000 habitants de la région 04, etc., qui entourent le lac.

1115 Dans cette optique-là, on voit le lac comme une entité spéciale qui devrait être traitée en dehors du Saint-Laurent, d'une certaine façon, pas nécessairement une partie aussi banale, disons, que d'autres secteurs du Saint-Laurent qui sont quand même assez homogènes.

1120 Si on prend, par exemple, en aval du lac Saint-Pierre, le Saint-Laurent est quand même assez homogène jusqu'à Québec où, là, il y a l'influence de l'eau salée et des marais qui sont beaucoup plus grandes. Mais ce secteur-là de Trois-Rivières à Québec, quand même, est assez homogène et c'est presque rien qu'un chenal de bateaux, à toutes fins pratiques. La récréation qui existait, il y a quelques années, a été détruite. Un des grands intérêts du secteur était le bar rayé, qui a disparu suite à l'Exposition universelle à Montréal lorsqu'ils ont empoisonné les marnasses et le fleuve. Apparemment que ça coïnciderait.

1125 Mais pour le lac Saint-Pierre, il y a encore une très grande richesse dans le lac Saint-Pierre puis il faudrait considérer ça à part. Il y a les quarante pêcheurs commerciaux, les milliers de tonnes de poissons qui sont pris sportivement et commercialement.

1130 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1135 Donc, une gestion séparée.

M. FRANÇOIS GUIBERT :

1140 Oui. J'aurais juste un petit commentaire sur ce qui a été mentionné tout à l'heure concernant l'épuration à Montréal. Il ne faut pas oublier que s'il y a destruction des coliformes, ça peut être, par exemple, pour aller au pire, par le chlore. Le chlore va avoir un impact probablement très fort sur la végétation, sur tous les animaux du fleuve.

1145 Alors, ça fait partie de nos interrogations. Si jamais il y a destruction des coliformes, de quelle façon que ça va se faire?

LE PRÉSIDENT :

1145 Le chlore n'est pas envisagé. Il y a d'autres traitements qui sont envisagés.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1150 Donc, cette préoccupation-là semble prise en compte, le chlore.

M. FRANÇOIS GUIBERT :

1155 Oui, mais ça va être quoi? Un autre produit aussi dangereux, aussi toxique?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1160 La désinfection se ferait par un système ultraviolet. C'est ce qu'on dit. C'est une des méthodes envisagées.

1165 Moi, je reviens à la gestion dans une perspective de politique sur l'eau. Comment vous voyez ça? Est-ce que vous voyez un comité, un organisme qui aurait une certaine autorité?

1170 Parce que, par exemple, les recommandations que vous faites, réduire la production, les rejets industriels, arrêter le dragage, empêcher l'augmentation du débit du chenal, c'est tous des objectifs qui pourraient être des objectifs de gestion d'un organisme chargé de la gestion du lac Saint-Pierre.

M. ANDRÉ BROUILLARD :

1175 Si je peux avancer une réponse là-dessus, c'est qu'il faudrait peut-être que le gouvernement du Québec, par l'entremise peut-être du ministère de l'Environnement, je ne sais pas, moi, ait les moyens, les ressources pour faire ce travail-là. Mais le problème actuel, c'est qu'il ne semble pas y avoir de ressources. C'est toujours le même problème. On met les priorités à une place, puis ailleurs, bien, ça ne fonctionne plus. Parce qu'il faut quand même un organisme qui chapeaute tout ça. On ne peut pas avoir --

1180 Comme la ZIP, la ZIP, elle fait bien son possible, mais ce n'est pas une unité - comment dirais-je - de spécialistes. Alors, il faudrait une unité comme celle-là, un genre de «task force» qui serait chapeauté par le ministère de l'Environnement et par le gouvernement du Québec. Il faudrait d'abord qu'il y ait une volonté du gouvernement du Québec pour arriver à ça, puis actuellement on ne sent pas ça du tout.

1185 Comme je vous ai dit tout à l'heure, on n'a pas été supporté du tout dans le travail qu'on a fait, alors qu'on sait très bien que le lit du fleuve et du lac est une propriété du Québec. On n'a pas senti ça, du tout. Alors, il n'y a pas de volonté. Alors, nous, ce qu'on

1190 demande, c'est ça, mais imaginez-vous pas qu'on va faire changer ça en deux minutes. Regardez, ça a pris huit ans pour ce qu'on vient de vivre, on s'attend à peu près à dix ans encore pour ce qui s'en vient. Mais ça prendrait un organisme pour chapeauter tout ça.

1190 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous voulez dire un organisme comme le ministère de l'Environnement?

1195 **M. ANDRÉ BROUILLARD :**

Ce serait ce genre, pour le moment.

1200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et en plus, un «task force» pour le lac Saint-Pierre.

1205 **M. ANDRÉ BROUILLARD :**

Non, ça pourrait être un ou l'autre.

1210 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Un ou l'autre.

1215 **M. ANDRÉ BROUILLARD :**

Bien oui.

1220 **M. FRANÇOIS GUIBERT :**

On pense aussi qu'il y aurait la formule des comités de rivière, disons, ou ce genre d'organisme-là qui peut gérer les bassins versants. Je pense que le lac Saint-Pierre pourrait être considéré, disons, comme un bassin versant.

1220 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Comme une unité de gestion.

1225 **M. FRANÇOIS GUIBERT :**

Oui, oui, une unité. Parce que c'est mentionné par mon collègue ici, c'est que le lac Saint-Pierre et le Saint-Laurent, le fédéral voudrait bien gérer le Saint-Laurent au complet mais, par contre, il ne pose pas les actions qu'on s'attendrait comme si c'était le gouvernement provincial. Le gouvernement provincial dit: «Bien, ce n'est pas à nous, c'est au fédéral. C'est un conflit de juridiction», etc. Donc, c'est une zone grise.

Et je pense que le délestement des effectifs de ces ministères-là aussi ne nous fait pas espérer que ça va s'améliorer. Je pense que c'est les citoyens qui doivent se prendre en main avec l'aide, naturellement, l'encadrement du gouvernement.

1235 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Une dernière question sur les plages. Vous recommandez que les plages occasionnelles soient prises en compte dans le programme Environnement-plage. Mais est-ce qu'il y a des plages permanentes qui existent autour du lac Saint-Pierre?

1240 **M. PAUL GENTES :**

Il y a à peu près 8 kilomètres, je dirais, du long du lac Saint-Pierre, à partir de l'Auberge Saint-Pierre en allant vers le club de voile, où c'est du beau sable. Je dirais que c'est la plus belle plage entre Montréal et quelque part dans le bout de Baie-Comeau, sur le bord de la rivière Moisie, où j'ai été à un moment donné.

1250 Donc, je pense qu'il y a un endroit où il y a une très belle plage de sable. Il y a beaucoup de résidants là et il y a aussi deux gros organismes. Il y a une colonie de vacances, une très grosse colonie de vacances où on retrouve régulièrement des groupes organisés, des jeunes qui vont là. Il y a, entre autres...

1255 J'ai vu beaucoup de jeunes dans l'eau. Il y a toujours une activité à chaque année des châteaux de sable. Donc, pour faire leurs châteaux de sable, ils vont chercher dans l'eau. Puis il y a aussi un gros club de planche à voile. Je dirais que c'est peut-être un des endroits idéal pour faire de la planche à voile au Québec. Bon, bien, ces gens-là, qui font de la planche à voile...

1260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, les plages sont utilisées et pour la baignade également?

1265 **M. PAUL GENTES :**

C'est ça. C'est-à-dire que les gens vont à l'eau. Je demeure sur le bord de l'eau. Moi, je vais à l'eau, mes enfants vont à l'eau. On sait qu'on a un risque maintenant; avant ça, on ne le savait pas. On sait maintenant qu'on a un risque mais on ne connaît pas l'ampleur du risque. Mais ça, c'est des particuliers, je pense bien qu'en tant que particulier, c'est difficile de demander de faire évaluer la plage en avant de chez moi.

1270
1275 Mais je pense qu'un organisme comme une colonie de vacances puis un club de voile mériterait qu'il y ait quand même une analyse de faite à ces endroits-là, parce que c'est public quand même.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1280 Mais est-ce qu'il y a des accès? Parce que ces deux endroits-là, c'est accessible au public mais c'est des terrains privés. Est-ce qu'il y a des accès publics? Est-ce qu'il reste des quais fédéraux, par exemple, autour du lac?

M. PAUL GENTES :

1285 Oui, il y a un endroit juste avant le lac, qui n'est pas sur le fleuve, qui s'appelle le parc Antoine Gauthier où il y a un débarcadère et puis accès par bateau. Et puis il y a un autre endroit aussi, à peu près à mi-chemin entre l'Auberge Saint-Pierre et le club de voile, où il y a un accès au fleuve de permis.

1290 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1295 Une question que j'aimerais vous poser. Expliquez-moi, dans l'hypothèse où vous auriez en cadeau de Noël la désignation, qu'il y aurait un déblocage et que le lac Saint-Pierre est officiellement reconnu réserve de la Biosphère, c'est un poids, c'est très symbolique, mais comment voyez-vous que ça puisse changer quelque chose à la décision rapide ou pas de la CUM de faire un effort plus efficace et plus rapide, le changement au niveau des comportements au niveau de l'agriculture? Comment voyez-vous les effets de cette désignation?

M. PAUL GENTES :

1305

Je pense que c'est un poids supplémentaire, un petit poids supplémentaire. Je crois, pour qu'il se passe quelque chose, ça prend quand même une forte volonté et la responsabilisation des gens, en parler beaucoup.

1310

Je pense que c'est des forces économiques très grandes qui sont la source du problème. Quand on parle de l'usine de traitement des eaux de Montréal, je ne sais pas de combien de millions de dollars, je pense que ça va chiffrer dans les 500 millions \$. Quand on parle du dragage du chenal, là c'est des milliards de dollars qui sont en compte.

1315

Donc, ça prend pour qu'il y ait du changement - l'agriculture, c'est la même chose - pour qu'il y ait des changements dans ces choses-là, je pense que ça prend beaucoup d'information, beaucoup de sensibilisation pour amener les organismes, qui sont en mesure de prendre des décisions, de prendre des décisions. Je ne pense pas que ce soit le fait de l'Unesco ou peu importe qui fait que le dragage va arrêter.

1320

D'ailleurs, chose évidente qui ressort ici, là où ils vont déposer les dépôts dans le site S-16A, dans les trois tomes que je retrouve, le site est classé comme instable. Donc, on va mettre des dépôts tous au même endroit. Avant ça, ils allaient à deux, trois endroits; là, ils ont décidé de les mettre tous au même endroit, dans un site classé instable. Et les dépôts qui sont là, bien, c'est des dépôts de sédiments où on a trouvé de l'arsenic, du cuivre et du chrome.

1330

Donc, comment avoir un organisme qui va être capable de prendre action pour que ces choses-là cessent, alors que l'impact économique est tellement grand, que ce n'est pas un petit groupe ou un organisme qui va arriver à faire changer les décisions. Ça va être un organisme gouvernemental qui va avoir à prendre la décision.

Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :

1335

Vous pensez que - je le mets entre guillemets - la «honte» serait assez importante pour finir par faire aboutir ça comme ça?

M. PAUL GENTES :

1340

Une chose qu'on a commencé à regarder, je ne sais pas si on aura du succès, mais qui pourrait avoir un impact, la Biosphère de Montréal. Ici, ils ont, à l'île Saint-Quentin, un site biosphère. C'est expérimental. Et on a commencé à faire un petit peu de démarche avec Biosphère de Montréal pour peut-être étendre ce site-là au lac Saint-Pierre. Mais je ne sais pas si on aura du succès avec ça, mais c'est une chose qu'on regarde, tout le temps étant orienté vers la sensibilisation et l'information en vue de faire réagir nos gouvernements.

Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :

1350 Alors, là, il y aura biosphère avec un petit b, et l'autre. Merci.

M. FRANÇOIS GUIBERT :

1355 Il y a aussi le fait que ça prend des très petites choses, des fois, pour développer un intérêt. Puis je pense que l'intérêt du fleuve ou si on parle du lac Saint-Pierre, l'intérêt récréatif potentiel, si on y fait attention, est immense. Actuellement, il y a un certain désintéressement des gens parce qu'ils entendent tellement parler de pollution par les coliformes, par les métaux lourds, etc., par les insecticides, herbicides, qu'il y a une désaffection qui se fait.

1360 Moi, je dis que la société québécoise paie pour aussi. Ces gens-là qui n'ont pas de place pour se récréer à un endroit comme celui-là, à proximité, je pense que ça a un impact au niveau social et on paie ailleurs ce qu'on pourrait investir dans un endroit comme celui-là. Moi, je pense que toute petite qualification comme un site reconnu mondialement comme ça, ça peut aider.

1365 Je pense que je l'ai déjà mentionné, mais on a commencé à s'occuper, par exemple, de la migration des oies à Baie-du-Fèvre, il y a quelques années, dans les années 80. Il n'y avait personne qui allait voir ça. Aujourd'hui, il y a 40 000 personnes qui viennent, dont une grande partie vient de Montréal, qui viennent passer une journée à Baie-du-Fèvre.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Grosse concurrence au Cap Tourmente, c'est vrai.

M. FRANÇOIS GUIBERT :

1370 Oui. Alors, c'est quelque chose qui apparaît mais ça n'a pas pris grand-chose, ça a pris juste un petit peu de travaux de la part des gens. Puis tout à coup de bouche à oreille, ça s'est développé.

1380 Moi, je dis que la classification du lac va être, comme disait mon collègue, une petite poussée dans le bon sens, mais c'est sûr que ce n'est pas la solution totale. La question de Camille Genest tout à l'heure: «Qu'est-ce qu'on fait pour le mettre sur la map», ça, c'est une autre affaire.

LE PRÉSIDENT :

1385 Alors, messieurs, il me reste à vous souhaiter de continuer votre travail acharné. Merci beaucoup de votre mémoire et bonne chance à vous autres.

M. PAUL GENTES :

Merci.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Marcel Jetté, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, monsieur Jetté!

1400 **M. MARCEL JETTÉ :**

Bonsoir, monsieur le président, madame Gallichan, monsieur Genest! Monsieur le président, par la présente, je me permets, en tant que citoyen peut-être plus sensibilisé que d'autres, à vouloir émettre mon point de vue sur l'eau, que ce soit pour la gestion ou pour 1405 l'amélioration de sa qualité.

L'eau étant tellement essentielle à la vie, je verrais très mal que le gouvernement remette dans les mains de grosses firmes de consultants la gestion de l'eau. À mon point de vue, il serait préférable de remettre la gestion et la qualité de l'eau à une régie 1410 indépendante, publique et transparente, ayant des objectifs à long terme, aidée de personnes prêtes à s'impliquer de partout au Québec et qui connaissent les sources de pollution. Les organismes privés, qui travaillent à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement, devraient avoir un pouvoir de recommandation auprès des gouvernements.

1415 Voici quelques faits que j'aimerais porter à votre attention. Lors de la construction d'une usine à Gentilly, deux tunnels de 13 pieds de diamètre ont été creusés pour conduire les déversements des rejets d'eaux usées jusqu'au milieu du fleuve. Il est déplorable de voir que de l'argent du fédéral et du provincial a servi à leur construction. Entre parenthèses, 1420 s'ils se sont cassé la tête pour aller mener les eaux usées au centre du fleuve, il devait y avoir quelque chose qui n'était pas trop trop doux là-dedans.

Le gouvernement fédéral a donné la gestion des tirs d'obus, à Nicolet, à une firme 1425 de consultants. La marine canadienne a confirmé que 6 tonnes de munitions radioactives reposent au fond de l'océan, au large de la Nouvelle-Écosse. Suite à cela, on est en droit de se demander si de telles munitions sont testées aussi à Nicolet. Auparavant, les tirs étaient dirigés dans l'eau. La dégradation de la radioactivité se répandait dans l'eau sous forme de radon. Maintenant, ils vont faire ces essais dans des bancs de sable. Je crois que ce sera pire pour l'environnement et l'eau, si tel est le cas.

1430 Que dire des personnes qui manipulent ces obus? Comme la radioactivité ne donne pas le cancer immédiatement, le lien de causalité est dur à prouver. Plusieurs années plus tard, l'employé, qui est à sa retraite, se fait diagnostiquer un cancer et tombe sans recours possible.

1435 Il serait souhaitable que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de faire en sorte que le ministère de la Santé et celui de l'Environnement aient des experts en radioactivité et non pas se fier seulement à Hydro-Québec. Quand une personne, qui est en charge de la sûreté à la centrale de Gentilly, mentionne que la radioactivité peut être bénéfique pour la santé, je m'interroge.

1440 Il y a sans doute des déversements de produits radioactifs qui se retrouvent dans le fleuve ainsi que des gaz qui sont évacués lors de l'opération de la centrale, tels que le tritium et autres gaz.

1445 Le ministère de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement devraient acquérir de l'expertise en matière toxicologique, surtout sur les dioxines et les furannes, PCDD et PCDF, qui sont produits lors de la décomposition des herbicides, pesticides, fongicides et insecticides. Ces déchets de décomposition, qui ont des effets mutagènes et cancérogènes, s'accumulent dans le sol et rentrent dans la chaîne alimentaire.

1450 Merci de m'avoir écouté et mes salutations. J'ai composé ça hier matin. Je ne peux pas concevoir que les gouvernements remettraient la gestion de l'eau à des firmes qui penseraient seulement que question monétaire.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

1460 Ça, ce point-là actuellement, l'eau, elle est gérée par les municipalités. C'est l'eau municipale dont on parle. Et beaucoup de gens, sinon quasiment tout le monde, ils sont tous intervenus auprès de nous en disant: «Premièrement, il n'est pas question de privatiser», c'est-à-dire il n'est pas question que les équipements municipaux soient vendus. Ils restent aux municipalités.

1465 Il y a ensuite - et là c'est différent, les gens ont différents points de vue - pour la gestion. Il y en a qui souhaitent que les municipalités confient, tout en restant propriétaires, confient une partie de la gestion de leurs équipements à des entreprises et d'autres sont tout à fait contre.

1470 Alors, si je comprends bien, vous, vous êtes aussi contre l'idée que les municipalités fassent appel à des firmes privées dans la gestion de leurs équipements.

1475 **M. MARCEL JETTÉ :**

Oui. De même, le peuple pourrait avoir son mot à dire sur la gestion des eaux. Pas donner ça à des firmes puis...

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Pour vous, la participation du public là-dessus, c'est très important.

1485 **M. MARCEL JETTÉ :**

Je suis certain que le monde sont tous prêts à s'impliquer pour essayer d'améliorer la qualité de l'eau. Parce que c'est déplorable de la manière que ça se produit.

1490 1495 Vous allez prendre, juste un autre exemple, vous allez prendre Hydro-Québec. Ils ont fait des cheminées, ça a coûté 40 millions \$, v'là plusieurs années, à Tracy. Ils ont rallongé les cheminées. Puis pourquoi qu'ils ont rallongé les cheminées? C'est parce que la pollution, c'est peut-être des dioxines et des furannes qui se dégageaient de la combustion, parce que des usines comme ça, ça produit des dioxines. Je suis certain que les machines à dépolluer à l'intérieur de l'usine, ça ne capte pas tous les éléments. Puis ça, les dioxines, c'est insoluble dans l'eau, mais ça se répand puis ça s'accumule dans le sol. Puis c'est très très dommageable pour la santé.

1500 1505 Puis pourquoi qu'ils auraient fait des cheminées si hautes que ça puis dépensé tant d'argent? C'est parce que ça aurait été trop évident si ça avait été... les retombées se seraient faites près de la centrale de Tracy. Ça fait que là, ça s'en vient du bord de Trois-Rivières.

Moi, je trouve ça déplorable. Les gouvernements sont trop mous, ils n'ont pas de colonne «verte et drabe» pour s'opposer au lobbying qu'il y a des multinationales.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, voilà.

1505 **M. MARCEL JETTÉ :**

Puis c'est toujours la piastre qui mène tout. C'est pareil en agriculture.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous-même, vous travaillez à Gentilly?

M. MARCEL JETTÉ :

1515

Non. J'ai travaillé, malheureusement, je suis atteint d'un cancer par rapport que j'ai pris un surplus de radioactivité.

LE PRÉSIDENT :

1520

Vous êtes venu en première partie, oui, c'est vrai, je me rappelle.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1525

Une brève question. Justement, j'allais dire que je me souvenais de votre intervention en première partie d'audience. Vous aviez, je crois, abordé un peu, vous nous aviez donné cette information que vous aviez, les deux tunnels qui vont jusqu'au milieu du fleuve. Il y avait une intervention en provenance d'Hydro-Québec, qui disait qu'il n'y avait pas de déchets radioactifs dans ces deux émissaires-là. J'aimerais vous entendre là-dessus.

1530

Quelle est votre connaissance à vous et les impressions que vous avez comme ancien travailleur de là-bas?

M. MARCEL JETTÉ :

1535

À Hydro-Québec, pour commencer, je vais commencer par Hydro-Québec, parce qu'il a été quasiment admis à Hydro-Québec qu'ils n'ont pas de bassin de rétention. Dans toutes les centrales nucléaires à peu près, comme il y en a eu récemment en Corée du Sud, je crois, il y a eu des déversements radioactifs, des fuites, il y en a eu de grosses quantités. Puis il y en a eu je ne sais pas combien dans l'Ontario aussi, à Bruce.

1540

Ça fait qu'il y en a sans doute à Gentilly mais on garde ça secret. De même que quand ils ouvrent les «man hole» avant de faire des arrêts ou quelque chose comme ça, les «gaskets», ce n'est pas étanche tout le temps. Il y a de l'accumulation d'eau radioactive entre les deux. Puis là, bien, à un moment donné, il faut qu'ils se débarrassent de ça, ils n'ont pas le choix.

1550

Puis eux autres, ils disent qu'ils ont le droit d'envoyer ça dans le fleuve mais du moment que c'est dilué. Même si c'est dilué, ça s'en va dans le fleuve quand même. Ça fait des dommages. C'est de l'eau lourde hautement radioactive. Puis tout le lavage des vêtements souillés à l'eau lourde ou contaminée, tous les lavages, ça s'en va tout dans le fleuve. Je ne sais même pas s'ils ont des fosses septiques pour les toilettes. Je me pose la question.

1555

Ça fait que vous comprenez que tous les lavages d'eau radioactive, ils ne peuvent pas conserver ça puis ça ne se décontamine pas nécessairement. Ça fait qu'ils se débarrassent de ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1560 Et selon vous, pour toute autre eau usée, il n'y a aucun traitement? D'après vous, ça suit cet émissaire-là en même temps, ce tuyau-là?

M. MARCEL JETTÉ :

1565 Bien, ça, si on parle de la centrale nucléaire, je parle des fuites d'eau lourde qu'il peut y avoir, puis les lavages, puis tout, ça s'en va dans le fleuve, ça.

1570 Puis pour question des deux tunnels que je vous mentionne, c'est à une usine Norsk-Hydro que lors de la construction - j'ai travaillé là - ils ont creusé deux tunnels puis ça s'en va directement au centre du fleuve. Puis ce n'est certainement pas pour envoyer de l'eau propre là, ce serait inconcevable. Surtout quand on sait qu'il n'y a pas une partie de ciment qui peut être à nu là, c'est tout recouvert d'une peinture bien bien spéciale puis les produits sont hautement corrosifs. Ça fait que ça ne doit pas être bon pour les eaux du fleuve.

1575 Moi, étant donné que j'ai travaillé à la grandeur de la province, j'ai vu des affaires que je pourrais vous conter. Un exemple, à une usine à La Tuque, Carton Saint-Laurent, ils ont vidé deux réservoirs, deux gros réservoirs. La compagnie Sanivan a charrié pendant quatorze jours, vingt-quatre heures par jour, a charrié des camions-citernes. Puis moi, je me posais la question: «Où est-ce qu'ils peuvent aller mener ça ces produits-là?» J'ai demandé au gars de l'usine. «Ah! ils ont un bassin de décantation.»

1585 Mais à un moment donné, j'ai suivi les camions puis je me suis aperçu qu'ils allaient mener ça cinq milles plus haut à peu près. De l'autre bord du Saint-Maurice, il y a un pont. Ils traversent puis ils vont domper ça à même un dépotoir du moulin à papier. Ils ont creusé avec un bull, puis ils ont dompé les liquides là.

1590 Mais à un moment donné, la quatorzième journée, la digue a cédé. Ça fait que tous les produits corrosifs - c'était de la liqueur, ça, c'est assez corrosif, ça - ça s'est ramassé dans le Saint-Maurice. Parce qu'à même la montagne où est-ce qu'ils dompaient, l'eau de pluie puis tous ces liquides-là, ça se ramasse dans le Saint-Maurice.

LE PRÉSIDENT :

1595 Comme quoi on n'est jamais sûr de rien.

1600 **M. MARCEL JETTÉ :**

Oui. Puis qu'est-ce qui est le pire, c'est que Trois-Rivières, ils prennent leur eau dans le Saint-Maurice. Je ne peux pas croire que cette eau-là est potable, moi. Ils sont obligés de l'habriller avec du chlore.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, vous aviez des doutes pour cette journée-là, tout au moins!

1610 **M. MARCEL JETTÉ :**

Oui.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, monsieur Jetté, merci beaucoup d'avoir pris la peine de vous ramasser, de nous écrire votre papier. On voit que vous êtes un homme vigilant et critique, et je pense que c'est important que vous soyez...

1620 **M. MARCEL JETTÉ :**

Si je peux mettre mon grain de sel pour essayer d'améliorer quelque chose. Je vous remercie beaucoup.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche, le grain de sel est mis. Merci.

1630 Alors, j'inviterai, s'il vous plaît, la Coalition régionale de la Mauricie sur la gestion de l'eau. Vous êtes venus en force. Alors, bonsoir, monsieur!

1635 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

Monsieur le président, madame Gallichan, monsieur Genest, permettez-moi d'abord de présenter les gens qui vous font face ce soir: monsieur Denis Champagne du Conseil central du Coeur-du-Québec, CSN; madame Chantal Turcot de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie; madame Annie Lafontaine du Comité de Solidarité Tiers-Monde; madame Monique Émond de l'Association coopérative de l'économie familiale de la Mauricie et moi-même, Jean-Claude Landry de La Gazette populaire de la Mauricie.

D'entrée de jeu, nous nous présentons devant cette Commission non comme des experts ou des spécialistes, mais comme représentants et représentantes de regroupements de citoyens et de citoyennes préoccupés par une inquiétude fondamentale, à savoir que

1640 l'eau en tant que ressource ne devienne jamais un bien commercial soumis aux lois du marché. Cette inquiétude nous a amenés à nous regrouper en coalition pour, d'abord et avant tout, éveiller et sensibiliser la population à notre préoccupation et susciter l'adhésion des citoyens et des organismes à la déclaration que nous vous livrons ce soir. D'ailleurs, à ce jour, quarante-quatre organismes ont fait part de leur adhésion à cette déclaration. Nous remettrons la liste après la prestation que nous faisons.

1645
1650 La Coalition, signataire de la présente déclaration, est composée des organismes suivants: la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, parce que la Société considère que l'eau fait partie intégrante du patrimoine des Québécois et des Québécoises;

1655 le Conseil central du Coeur-du-Québec, parce que le Conseil s'intéresse, entre autres choses, à la propriété publique des infrastructures liées à la gestion de l'eau;

1660 l'ACEF de la Mauricie, parce que cette association est soucieuse de la nécessité d'assurer en tout temps l'accès de l'eau en quantité et qualité suffisantes aux citoyens consommateurs, qu'il importe leur niveau de revenus ou leurs moyens financiers;

1665 le Comité de Solidarité Tiers-Monde, parce que l'organisme considère que l'eau constitue une ressource qui doit être gérée en tenant compte de nos responsabilités internationales et du principe de la solidarité mondiale, ce qui veut dire que l'eau devrait être exclue des échanges commerciaux internationaux basés sur la dynamique de l'offre et la demande;

1670 enfin, La Gazette populaire, parce que ce journal communautaire considère absolument essentiel que les citoyens et citoyennes et leurs communautés locales doivent être associés aux décisions relatives à l'eau et associés également à sa gestion.

1675 Ça va comme suit, au niveau de la déclaration. La Mauricie possède de l'eau en abondance et, à ce jour, la question de l'eau n'a nécessairement pas beaucoup, énormément, préoccupé les gens. Toutefois, quelques initiatives récentes nous incitent à la vigilance: barrages, projets de captage d'eau souterraine, etc. Aussi, nous venons vous livrer ici les réflexions de notre Coalition. Nous traiterons de l'eau comme un bien public, demanderons l'instauration d'une véritable politique globale de l'eau et insisterons pour obtenir un véritable moratoire sur les projets d'exportation d'eau.

Mme CHANTAL TURCOT :

1680 D'abord, l'eau est un bien public commun. Des données que vous devez sûrement connaître, 1,4 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et, d'ici vingt ans, les besoins en eau auront doublé sur la planète. Le droit d'accès à l'eau est indissociable des autres droits de la personne. Cet accès à l'eau pour tous exige des efforts visant la préservation, en termes de quantité et de qualité, de cette ressource vitale de notre planète.

1685 Les Québécois, qui sont abondamment pourvus en eau, prennent conscience peu à peu que c'est une richesse, que c'est un bien précieux. C'est ce qui nous fait dire à nous de la Coalition qu'en tant que bien commun public, l'eau, tant souterraine que de surface, doit demeurer la propriété des Québécoises et des Québécois qui paient les infrastructures reliées à leur consommation d'eau par leurs taxes municipales et leurs impôts.

1690 Nous savons tous que l'eau a un coût associé à sa distribution, à son assainissement. Il y a toutefois un monde de différence entre affirmer que l'eau a un prix et affirmer que le prix de l'eau doit être déterminé par le marché. Réduire l'eau à une simple valeur économique, c'est nier ses qualités de bien collectif essentiel au même titre que l'air.

1695 Il ne faut pas oublier que les opérateurs privés captent non seulement l'eau mais aussi d'énormes profits dont la collectivité ne bénéficie pas. Est-il normal qu'un litre d'eau embouteillée au Québec coûte plus cher qu'un litre de pétrole? La ressource d'eau souterraine doit demeurer notre propriété et pourrait être exploitée, par exemple, par une société d'État telle que la SAQ.

1700 L'eau, un bien public, demande une modification du Code civil pour accorder un droit d'usage, mais non de propriété, aux utilisateurs d'eau souterraine, afin d'en assurer la quantité et la qualité pour tous les usagers et tenir compte des besoins futurs pour les citoyens. L'eau, un bien public, signifie également que les infrastructures municipales de distribution, de traitement et d'assainissement des eaux appartiennent aux citoyens. Aussi, nous demandons au gouvernement de confirmer le caractère public de l'ensemble de ces équipements.

1710 Le Québec s'est départi trop facilement de certaines de ses richesses naturelles: minéral de fer, forêts, pour n'en citer que deux. Ce manque de souveraineté dans des domaines où nous avions et nous avons encore tous les pouvoirs se répétera-t-il avec l'eau?

1715 Le Québec se doit d'affirmer sa souveraineté sur ses eaux et ne pas céder cette richesse collective aux grandes compagnies qui sont seulement intéressées aux profits les plus gros et les plus rapides possible. La politique de gestion de l'eau tant souterraine que de surface doit être subordonnée à des impératifs de solidarité sociale. Elle doit se fonder sur le concept selon lequel l'eau, source de vie, est un bien commun de l'humanité à protéger, à promouvoir et à partager.

1720 En somme, qu'elle soit de surface ou souterraine, l'eau est un bien public. Elle doit être gérée à ce titre, ce qui exige que sa gestion soit sous le contrôle des autorités publiques, des citoyens et des communautés locales.

Mme ANNIE LAFONTAINE :

1725 Le deuxième point sur lequel on a accordé une attention plus particulière, c'est pour une véritable politique globale de l'eau. Il y a absence au Québec d'une véritable politique globale de l'eau. Une telle politique est assujettie à certaines conditions tant au niveau des connaissances, de la législation que des ressources. Elle implique d'abord une véritable connaissance de la situation de ce bien collectif pour en donner une image globale, essentielle aux prévisions à long terme de la gestion de cette précieuse ressource.

1730 Une véritable politique globale de l'eau permettra l'établissement de normes et règlements relatifs à sa qualité et à son utilisation. Une gestion intégrée et adéquate de l'eau nécessite un pouvoir de gestion sur les écosystèmes. Une véritable politique globale de l'eau donnera le même statut à l'eau souterraine qu'à l'eau de surface, soit un bien public et non privé.

1735 Une véritable politique globale de l'eau exige du gouvernement de rehausser les normes et les paramètres relatifs à l'eau potable pour les ajuster aux normes internationales les plus sévères en ce domaine. Une véritable politique globale de l'eau exige que la population soit informée de la qualité de l'eau distribuée par leur réseau municipal, afin d'être en mesure d'agir en citoyens responsables et de mieux évaluer la pertinence d'acheter de l'eau embouteillée.

1740 1745 L'atteinte d'objectifs précis demande une coordination nationale que le partage diffus des responsabilités rend actuellement impossible. Il manque au Québec une instance suprême au niveau de la gestion de l'eau. Actuellement, de trop nombreux ministères interviennent dans le dossier de l'eau, alors que le ministère de l'Environnement doit assumer un rôle nettement prépondérant à ce chapitre.

1750 1755 L'eau devant se situer au centre de ses préoccupations au même titre que l'air ou le sol, il va de soi que le ministère de l'Environnement devrait être doté du personnel requis pour mener à bien ses tâches. On peut éventuellement envisager la création d'une société québécoise des eaux, qui jouerait un rôle de concertation et de coordination.

1760 En tant que société, nous avons la responsabilité de préserver cette ressource vitale qu'est l'eau et de la gérer pour en assurer la qualité et la quantité pour nos enfants et les générations futures.

1760 En somme, au Québec, nous avons besoin d'une véritable politique globale de l'eau. Afin que cette politique soit efficace, le gouvernement se doit d'identifier un lieu de pouvoir clair pour la gérer et ce rôle revient au ministère de l'Environnement et de la Faune.

1765 Le point trois, maintenant. Pour un véritable moratoire sur les projets d'exploitation de l'eau. Malgré le moratoire sur le captage industriel de l'eau souterraine, l'étude de ces demandes d'autorisation se poursuit toujours, même si le rythme en a été ralenti. Nous demandons la mise en application d'un véritable moratoire jusqu'à l'entrée en vigueur d'une authentique politique québécoise de l'eau. Ce moratoire devra s'appliquer tant pour l'eau souterraine que pour l'eau en vrac.

1770 L'eau n'est pas reconnue comme un bien commun avec les obligations qui en découlent. Pourtant, le captage à haut débit peut nuire à d'autres utilisateurs situés à proximité et avoir un impact significatif sur le système hydrique environnant. En outre, l'activité de captage à haut débit constitue une forme d'utilisation du territoire qui n'est pas encore prise en considération. Cette ressource fragile se renouvelle lentement et n'est pas non plus à l'abri de la pollution.

1780 Dans le cadre de l'analyse de la situation de l'eau au Québec, le gouvernement avait décrété un moratoire qui s'est terminé le 31 décembre 1998. Depuis le 1er janvier, le moratoire a été levé, en dépit de l'absence de politique globale de l'eau, ce qui a permis de réactiver les dossiers de projets d'exploitation déposés au ministère. Il appert qu'un certain nombre de projets de captage ont été déposés depuis le 1er janvier, auxquels s'en ajoutent d'autres en attente de décision. L'avancement de tels projets risque de saper à l'avance des éléments de la politique globale de l'eau.

1785 En somme, pour être crédible et cohérente, une véritable politique globale de l'eau exige la remise en place du moratoire qui était en vigueur avant le 31 décembre 1998.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

1790 En conclusion, nous possédons 3 % des réserves d'eau mondiales. Ces ressources peuvent nous sembler inépuisables, mais qu'en est-il vraiment? Considérant la concentration de la population le long du fleuve et de ses affluents, il faut reconnaître que la majeure partie de cette eau douce est d'un accès limité et coûteux. Par ailleurs, les variations climatiques des dernières années, ainsi qu'un pompage accru dans les Grands Lacs, ont causé une baisse du niveau de l'eau du fleuve. Ça a été particulièrement observable cet été.

1800 Les ressources en eau sont le bien commun patrimonial des Québécois. Par conséquent, elles doivent être gérées globalement, selon des procédures démocratiques impliquant l'ensemble des citoyens, dans le respect des droits individuels et dans l'intérêt de la communauté. Les Québécoises et les Québécois doivent aussi disposer d'une capacité d'expertise accessible et d'une information juste et complète sur ce dossier vital, afin d'exercer pleinement leur rôle de citoyens responsables. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1810 D'abord, merci et félicitations pour votre texte. C'est un beau texte intéressant. Juste un petite chose sur le moratoire. Il y a, au fond, deux idées de moratoire différentes: une idée, c'est un moratoire sur les eaux souterraines, et l'autre idée, c'est un moratoire sur l'exportation en vrac.

1815 Par rapport à l'exportation d'eau en vrac, qu'elle soit d'eau de surface ou d'eau souterraine, là, il y a une loi qui est annoncée. Il y a un moratoire qui sera posé. Le projet de loi 73 est déposé et ça, c'est convenu. Il reste la partie plus fragile, sur laquelle il n'y a pas pour l'instant de décision, qui est la question de l'eau souterraine comme telle. Mais pour l'instant, il y a une loi qui va empêcher l'exportation en vrac de toute eau, souterraine ou de surface. Donc, si c'était de l'eau de surface, il faudrait qu'elle soit obligatoirement de l'eau embouteillée. Au moins, ça, ça s'est un peu nettoyé avec le temps.

1820 1825 Vous faites une petite distinction, qui est très subtile et qui est intéressante. J'aimerais vous entendre là-dessus. Vous dites:

«Il y a toutefois un monde de différence entre affirmer que l'eau a un prix...»

- parce que l'eau coûte quelque chose -

«... et affirmer que le prix de l'eau doit être déterminé par le marché.»

1830 C'est une distinction très intéressante. La déclaration de Dublin affirme que si on veut, demain - et là, je n'ai pas à partager ou à ne pas partager cette opinion-là, je vous la rapporte - que si on veut, demain, que les gens soient conscients de l'utilisation de l'eau, il faut que le marché envoie un signal aux clients.

1835 1840 Là, vous, vous dites, et c'est une très belle distinction, qu'il y a une différence entre affirmer que l'eau a un prix, puisque l'eau coûte quelque chose, elle est une production socio-technique dans un système pour la nettoyer, nous l'apporter à la maison, la reprendre, l'épurer, la retourner au cours d'eau, ça ça a un prix social, et affirmer que le prix de l'eau doit être déterminé par le marché.

Alors, j'aimerais vous entendre un peu là-dessus parce que je trouve que c'est assez subtil comme distinction.

Mme CHANTAL TURCOT :

1845 Bon, c'est sûr que par les années passées, on pensait qu'on pouvait utiliser l'eau à satiété. Il y en avait de l'eau et puis c'était abondant. De plus en plus, on est conscientisé que l'eau, finalement, ça nécessite un traitement. L'eau a ses coûts.

Quand on dit que l'eau a un prix, je pense qu'on doit de plus en plus conscientiser les citoyens que c'est une ressource qu'on doit économiser et ils doivent être sensibilisés à

1850 ce que ça coûte à une municipalité pour avoir une usine de traitement d'eau et puis pour l'eau que le citoyen consomme.

1855 Mais je ferais ici une petite réserve, parce qu'on parle toujours de donner mauvaise conscience au citoyen, qu'il gaspille l'eau, qui remplit sa piscine, qui lave son entrée, mais ce n'est pas l'usage au privé qui en consomme le plus, c'est moins de 50 %. C'est vraiment les industries qui en consomment le plus. Je pense que c'est 70 % de l'eau qui est consommé par les industries.

1860 Alors, je veux bien qu'on culpabilise le citoyen, que le citoyen fasse sa part, mais il faut être conscient aussi que ce n'est pas la plus grande partie de l'eau qui est consommée. Ce qui nous inquiète...

LE PRÉSIDENT :

1865 Non, non, mais par ailleurs, tout le monde est d'accord, par exemple. Même votre voisin, hier, il est venu nous dire qu'il faut que l'industriel ait un compteur d'eau, qu'il paie son eau, etc. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Mme CHANTAL TURCOT :

1870 Ce qui nous inquiète aussi, c'est que certaines municipalités ont parlé d'installer des compteurs d'eau pour faire réaliser à certains citoyens quelles étaient leurs dépenses en eau, tout ça. Je pense que c'est vertueux mais je pense que c'est ouvrir la porte aussi aux compagnies privées. Vous l'avez mentionné tantôt, ça appartient encore, les systèmes d'aqueduc, ça appartient encore aux municipalités. Mais vous savez que les géants de l'industrie de l'eau - on n'en nommera pas - ont le pied dans la porte et nous guettent.

1880 Alors, ce sont des gestes comme ça, pour lesquels on est très sensibles. Comme, par exemple, les compteurs d'eau, ça, c'est sûr qu'on s'objecterait à ça, même si c'est dans un but de conscientiser les citoyens. Je pense qu'il y a d'autres façons de conscientiser les citoyens que d'installer des compteurs d'eau ou autres gadgets, qui serait la porte d'entrée à l'industrie privée.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

1885 Si vous me permettez d'ajouter, moi, je pense qu'il y a deux façons d'appréhender la situation par rapport à l'eau au niveau de la consommation des citoyens: ou on fait appel à leur portefeuille ou on fait appel à leur intelligence. Le choix qu'on fait comme coalition, c'est de faire appel à l'intelligence des gens. Et le prétexte, je dirais, d'envoyer un coup de sonde en introduisant le marché, c'est historiquement une façon d'entrer dans le marché pour des gens qui ont à tirer profit du marché.

1895 Il n'a pas été démontré aucunement, dans toutes les expériences qui sont menées à l'échelle de la planète, que l'introduction du marché dans la gestion de l'eau s'est répercutee par une économie pour les citoyens. Au contraire, les expériences européennes sont très éloquentes là-dessus, qu'il s'agisse de la France ou de l'Angleterre, le coût de l'eau a augmenté, les infrastructures se sont détériorées et les profits se sont multipliés. Voilà les résultats de l'introduction du marché dans la gestion de l'eau, dans les expériences des pays développés.

1900 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1905 Je voudrais vous poser quelques questions de principe, puisque vous en avez traité. Il y a le droit à l'eau et le droit de l'eau. Concernant le droit à l'eau - vous avez utilisé cette expression-là - dans les chartes des droits, selon moi, il y a les droits de base des individus, le droit au logement, le droit à la santé, mais il n'y a pas nommément le droit à l'eau.

1910 Est-ce que ce droit-là est inclus dans le droit à la santé - c'est la question que je vous pose - ou est-ce que les chartes devraient être amendées? Est-ce qu'on devrait aller jusque là pour reconnaître le droit à l'eau?

Mme MONIQUE ÉMOND :

1915 Là, il ne faut pas oublier qu'on est dans un cadre d'une coalition. Une coalition, par définition, on s'entend sur des grands principes. Donc, si vous allez dans des questions plus pointues, là ça devra être des organismes qui devront répondre à cette question-là.

1920 Si vous me demandez la question, je vais vous répondre au nom de mon organisme. Mais ce genre de question que vous avez posée d'une façon plus pointue, on aurait de la difficulté - en tout cas, moi personnellement - de répondre pour l'ensemble des organismes de la Coalition.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1925 Vous ne l'avez pas analysé dans votre travail de Coalition, si je comprends bien.

Mme MONIQUE ÉMOND :

1930 Même si on l'avait analysé, on ne serait peut-être pas nécessairement arrivé à un consensus là-dessus. C'est pour ça que ce que vous avez dans les mains, on appelle ça une déclaration parce qu'on n'a pas voulu appeler ça un moratoire, mais une déclaration qui dit, au moins là-dessus c'est clair, on est 45, au moins, minimum organismes qui s'entendent sur ces principes-là.

1935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, c'est pour ça que je vous pose des questions sur le sens de votre déclaration. Vous parlez d'accessibilité. Alors, monsieur le président a posé la question du prix. Mais si on fait un parallèle, par exemple, avec l'accessibilité aux services de santé, au Québec dans la Loi sur les services de santé, on déclare que les services de santé sont, au Québec, universels, gratuits et accessibles physiquement et, bon.

Quand vous parlez d'accès à l'eau, est-ce que ça veut dire universalité et gratuité? Vous allez me dire que la Coalition ne s'est pas penchée là-dessus mais j'essaie de voir le sens de votre mot «accès à l'eau».

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

Je peux peut-être faire un petit bout là-dessus. Je pense qu'au niveau de l'accès de base à l'eau, on a mis, au tout début de notre déclaration - on ne l'a pas répété ici mais vous le trouverez dans le texte - une citation de Riccardo Petrella, qui dit ce qui suit:

«L'accès de base à l'eau est un droit politique, économique et social fondamental, individuel et collectif, car de la jouissance de ce droit dépend la sécurité biologique, économique et sociale de chaque être humain et de toute la communauté humaine.»

Donc, je pense que ce que sous-tend le fait d'avoir mis une déclaration comme celle-ci en début de texte, c'est que l'accès doit être total. Il doit être responsable, mais il devra y avoir des limites à l'accès à l'eau sur le plan de l'utilisation parce que c'est une ressource vitale.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

Mme MONIQUE ÉMOND :

Donc, juste pour situer, oui, là-dessus on s'est entendu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une dernière question sur l'exigence de solidarité. D'ailleurs, Petrella a traité de ces questions-là abondamment, de notre devoir de solidarité. Les pays qui sont riches en eau ont un devoir de solidarité à l'égard des pays pauvres en eau.

Il semble que ce ne soit pas réaliste de penser de fournir de l'eau aux pays, par exemple, d'Afrique et de Moyen-Orient, mais comment pouvons-nous concrétiser notre devoir de solidarité?

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

- 1985 Je ne peux pas vous dire comment on peut le concrétiser, mais ce qu'on entendait, nous, vraiment mettre de l'avant, c'est qu'il ne faut pas vendre l'eau. S'il y a des pays ou il y a des nations qui ont des besoins plus importants d'eau que d'autres parce qu'ils sont en stress hydrique, on ne doit pas introduire les règles du marché là-dedans pour une simple et bonne raison, c'est que ceux qui vont avoir la capacité de l'acheter, ce n'est peut-être pas ceux qui en ont le plus besoin et ça va laisser tout un pan des sociétés en besoin complètement à la marge de la satisfaction de leurs besoins.
- 1990 1995 D'autre part, il faut, à ce niveau-là, ne pas non plus -- on est très conscient qu'il ne faut pas non plus développer la dépendance. Il faut peut-être, au niveau de l'expertise, quand on parle de peut-être une des pistes possibles en termes de solidarité, c'est l'expertise qu'on a développée au niveau de la gestion de l'eau, au niveau de notre capacité d'utiliser comme il faut la ressource, c'est peut-être de la mettre au service d'autres peuples, d'autres nations, mais sans nécessairement marchander à haut prix cette expertise-là.
- 2000 Là, on est peut-être plus dans une voie de solidarité que les fameux bateaux remplis d'eau, qui sont des solutions irréalistes. Mais si on peut aider les autres nations à mieux s'organiser, à leur donner des expertises, des techniques, de la technologie pour être capable de mieux gérer leur ressource en eau, là on fait appel à notre sens de solidarité.
- M. CAMILLE GENEST, commissaire :**
- 2005 Oui, c'est ce que certains appelaient d'exporter le savoir plutôt que d'exporter le liquide.
- M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**
- 2010 Voilà.
- Mme ANNIE LAFONTAINE :**
- 2015 Il y a aussi que notre travail commence aussi au niveau local. Alors, si la gestion se passe bien de notre côté, si les citoyens peuvent avoir accès à cette ressource-là, bon, bien, c'est la protection qu'on fait d'abord ici qui va avoir des répercussions, en fait, sur le plan international éventuellement.
- M. CAMILLE GENEST, commissaire :**
- 2020 Oui. Je pense que monsieur avait un commentaire à ajouter. Non?
- Par exemple, vous recommandez qu'il y ait une société d'État pour commercialiser ou exploiter l'eau souterraine, une espèce de SAQ eau. Est-ce que vous pensez qu'une partie - je ne sais pas, moi, 0,1 % - des profits pourrait être utilisée pour ce devoir de solidarité?

2025

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

On ne s'est pas rendu là. C'est une des pistes possibles mais on ne s'est pas, comme disait Monique tout à l'heure, on ne s'est pas rendu jusque là.

2030

Par contre, ce qui est important de mentionner, c'est que à la fois on dit oui, il peut y avoir une ressource sur le plan national de gestion de l'eau, mais il faut absolument que les communautés locales et les citoyens soient associés à ça parce que c'est de là que va partir le sens des responsabilités citoyennes par rapport à l'eau.

2035

M. DENIS CHAMPAGNE :

Et peut-être ajouter à cet égard-là que les dividendes d'une commercialisation, d'une certaine façon, puissent retourner en investissement. Ça, c'est clair. Quant aux façons et aux modalités qui pourraient être appliquées, c'est sûr qu'il y a des choses à regarder. Mais lorsqu'on parle d'un bien commun et d'un bien public, et qu'il y aurait des dividendes à ça, c'est automatique, il faut qu'ils soient réinvestis d'une façon ou d'une autre.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2045

Cette société d'État pourrait porter des lettres comme SEQ et ça se prononce un peu de façon étrange pour une société qui s'occupera de liquide.

2050

La question que, moi, je voulais vous poser avait trait à cette demande d'une véritable politique de l'eau et ça m'a ramenée à une question qui a été traitée, je crois que c'est à Sherbrooke la semaine dernière ou il y a deux semaines. Un groupe faisait une demande analogue et nous disait: «Il faudrait que le gouvernement présente une politique de l'eau et presque simultanément, toute la législation.» Ça, ça devient lourd au niveau de la législation et de la réglementation, mais ces gens insistaient sur le fait qu'il n'y a plus de temps à perdre.

2055

Et j'aimerais vous entendre là-dessus, même si vous n'avez peut-être pas eu le temps de tous vous concerter. Est-ce que vous voyez, dans un premier temps, un tel calendrier où il y aurait, à la suite du merveilleux rapport de la Commission sur la gestion de l'eau, une politique de l'eau et puis, après ça, toute la législation et la réglementation? Et si oui, quel est le délai que vous voyez entre les deux?

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

2065

La réponse facile: c'est le plus vite possible, parce qu'effectivement il y a urgence là. Mais je dois insister que dans nos travaux pour l'élaboration de la déclaration, ce qui est ressorti comme l'élément central d'une véritable politique de l'eau, c'est un ministère responsable. C'est la première chose.

2070 Parce que ce qu'on sent actuellement - et là, on vous l'a dit tout à l'heure, on n'est pas des experts, on n'est pas des spécialistes - mais ce qu'on sent puis ce qui est apparu dans nos échanges préalables à la déclaration, c'est que tout le monde avait le sentiment que le ministère de l'Environnement qui devrait être l'acteur majeur là-dedans est relégué à un rang de figurant dans certains chapitres. Je n'ai pas les détails, là, mais que le ministère de l'Environnement n'a pas le pouvoir qu'il devrait avoir pour qu'on ait une politique de l'eau.

2075 Pour avoir une politique de l'eau, il faut qu'il y ait quelqu'un qui porte les culottes à quelque part, puis qui a la responsabilité, puis qui doit répondre de ces... S'il y a des conflits de juridiction entre ministères par rapport à la gestion de l'eau, comment peut-on avoir une politique de l'eau s'il n'y en a pas un - puis on n'ira pas toujours au cabinet du Premier ministre - s'il n'y en a pas un qui porte cette responsabilité-là de façon formelle, définie et reconnue, et qui doit être imputable de la gestion de l'eau.

2080 C'est la base, quant à nous, d'une politique de l'eau. C'est de reconnaître d'abord un responsable et, de deuxièmement, c'est de lui donner des pouvoirs, ma foi!

Mme CHANTAL TURCOT :

2090 Puis j'ajouterais aussi que cette véritable politique globale de l'eau doit aussi tenir compte de l'hydroélectricité et de toute la problématique des petites centrales. Ce n'est pas le sujet de votre consultation publique, on le sait, mais c'est une grande préoccupation des citoyens. Et tous ces problèmes des rivières qui sont harnachables, ça nous agace énormément et il faudra en tenir compte dans une véritable politique de l'eau.

2095 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2100 Vous avez dit que vous tenez à une institution imputable et, en l'occurrence, vous souhaitez que ce soit le ministère de l'Environnement. Comment voyez-vous cette force du pouvoir de l'institution qui sera chargée de l'eau dans la perspective que nous, nous étudions, versus la société d'État qui, elle, a un devoir, je dirais, de rentabilité économique et qui s'occupe aussi de l'eau? Comment voyez-vous cette relation-là?

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

2105 Bien, là, comme on dit, on va voler à vue.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2110 Nous aussi, je vous assure qu'on vole à vue sur bien des sujets.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

Bien, je pense que la société d'État, c'est une chose en termes de gestion; mais le ministère, c'est une autre chose en termes de responsabilité. Le ministère, il y a un ministre qui porte ça et, politiquement, il répond de la gestion de l'eau. Après ça, il va demander des comptes sûrement à ceux qui sont gestionnaires. Mais c'est lui qui porte la responsabilité politique.

Quand on dit, nous, il faut que la gestion de l'eau, il faut que ça réponde aussi à des critères de démocratie, c'est qu'il faut que les citoyens soient associés le plus près possible de leur milieu de vie, mais il faut aussi que nationalement, que sur le plan du Québec, il y ait quelqu'un qui réponde démocratiquement de ce qui se passe.

La société de gestion de l'eau, s'il y en a une - d'ailleurs, je pense qu'on l'amène comme une piste possible, on ne dit pas que ça doit être ça, on l'amène comme une piste possible - elle, elle s'occupe de ce que j'appelle la gestion quotidienne. Mais les grands enlignements, les grandes politiques et ceux qui répondent des dérapages ou des bons coups, ça doit être le ministère et son ministre.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et à ce moment-là, c'est là que vous verriez une notion, je dirais, un étage hiérarchique supérieur à une société d'État, si je comprends bien ce que vous êtes en train de me dire.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

Bien, pour moi, les sociétés d'État, elles répondent à quelqu'un au gouvernement. Et là, la société d'État sur l'eau répondrait à un ministère qu'on a identifié, nous, comme étant le ministère de l'Environnement. C'est lui qui est le grand boss. C'est le gouvernement, c'est le Conseil des ministres, mais celui, sur le plan démocratique, qui a à répondre de la gestion d'une société ou de quoi que ce soit, c'est le ministre.

2145 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et l'autre société d'État qui s'occupe de l'eau avec une autre vocation, celle-là, comment voyez-vous la relation avec le ministre responsable de l'eau, avec la société éventuelle de la gestion de l'eau?

2150 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

Ce qu'on disait, nous, puis je ne sais pas si on se comprend bien, c'est que la gestion de l'eau, ça pourrait être réservé à une société d'État mais qui relève d'un ministère. Il y en a une. Il n'y en a pas deux, trois. Il y en a une et elle relève d'un ministère puis c'est le ministère de l'Environnement.

2155 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais moi, je vous parlais d'Hydro-Québec, pour ne pas faire de --

2160 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

D'accord.

2165 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Quand je parle de l'autre, c'est ça que je veux dire.

2170 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

D'accord. Là, je ne peux pas vous dire là-dessus comment ça doit se gérer. Mais l'eau étant une ressource qu'on considère comme fondamentale, on ne peut pas -- l'eau, on ne peut pas jouer avec ça. C'est nécessaire à la vie, encore plus que l'électricité, à la limite. Ça fait que quant à nous, le ministère de l'Environnement, à ce chapitre-là, a des responsabilités et des pouvoirs qui devraient lui permettre d'agir et puis de prendre des décisions.

2175 **Mme MONIQUE ÉMOND :**

2180 Moi, j'ajouterais, par exemple, que la Coalition dans nos discussions, tantôt, Chantal ressortait le malaise du fait que, par exemple, l'hydroélectricité ne soit pas incluse dans les travaux, entre autres, dans vos travaux. Je pense que ça, il faut l'entendre aussi parce qu'on parle...

2185 Nous autres, on est fin, on arrive avec des beaux principes, tu sais, c'est l'fun. Sauf que fondamentalement, si on n'inclut pas, par exemple, la question de l'hydroélectricité, la première revendication qu'on a de dire d'avoir une politique globale de

l'eau, ça foire au départ parce qu'il nous manque un pan très important de cette politique-là.
Et moi, je...

2190

LE PRÉSIDENT :

N'ayez pas peur pour ça, madame.

2195

Mme MONIQUE ÉMOND :

Non?

LE PRÉSIDENT :

2200

Non, non, n'ayez pas peur.

Mme MONIQUE ÉMOND :

2205

On a peur quand même, je dois vous avouer.

LE PRÉSIDENT :

2210

Non, non. Ce qui est clair, c'est que nous n'avons pas de mandat sur l'énergie.

Mme MONIQUE ÉMOND :

Exact.

2215

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est clair. Mais dans la mesure où Hydro-Québec gère des ressources d'eau qui changent les usages, ça nous concerne. C'est correct?

2220

Mme MONIQUE ÉMOND :

Oui, ça, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2225

Et c'est évident qu'une politique de l'eau ne peut pas être indépendante d'un certain nombre de ses usages.

2230 **Mme MONIQUE ÉMOND :**

Bien, vous le direz dans toutes les régions, parce que comme je suis dans une fédération, on est tous inquiet de ça parce qu'ils disent: «Ça n'a pas de bon sens, il y a quelque chose qui ne tient pas debout.» Bon, bien, je suis très heureuse de l'entendre ce soir.

2235 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et c'était ça qui sous-tendait aussi toute ma question tout à l'heure.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur, allez-y.

2245 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Peut-être pour rajouter rapidement là-dessus, quand on parlait un peu de la hiérarchie entre le ministère -- au niveau des orientations, il faut absolument que la population y soit. Donc, pour ça, ça prend un répondant politique. Au niveau des grandes orientations et de ce que devra contenir la politique globale de l'eau, il faut absolument, comme mon collègue le disait, qu'il y ait une imputabilité. Et présentement, notre système, c'est le système démocratique, et l'imputabilité, elle revient au gouvernement.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

2260 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Donc, ça ne veut pas dire que tout ce qui se passe présentement, c'est idéal, mais il faut travailler là-dessus.

2265 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais là-dessus, une idée qui a déjà été élaborée devant la Commission, c'est un ministre de l'eau. Parce qu'actuellement, il y a sept, huit ministères qui ont des responsabilités dans le domaine de l'eau, soit directes ou indirectes. Une idée, ce serait un ministre de l'eau, un ministre d'État, un ministre qui serait imputable de la gestion de l'eau et chargé de la coordination des différentes instances gouvernementales relatives à l'eau. Et bon, dans la perspective où il y aurait une société québécoise des eaux, cette société-là relèverait naturellement de ce ministre-là.

Avez-vous des idées là-dessus?

Mme MONIQUE ÉMOND :

2275

Au niveau de la structure, non. Mais moi, pour avoir remarqué quand vous êtes venus au printemps, c'était frappant aussi l'effet de -- mais en tout cas, je dois vous dire que j'ai passé deux jours à bouillir un petit peu ici, mais ce qui était frappant, c'est l'effet que l'eau soit gérée par sept, huit ministères, ça permettait aussi à chacun des ministères de relancer la balle à l'autre quand ils disaient: «Bien, nous autres, on n'a pas de réponse, on va le donner à l'autre, on va le donner à l'autre», finalement pour n'avoir jamais de réponse.

2280

Ça, c'est clair que ça prend une structure où il y a carrément de la responsabilité ou de la coordination. Mais le moins de structure possible étant aussi souvent idéal parce que, en tout cas, on a vu les effets au printemps. Moi, j'étais un petit peu découragée quand je suis partie d'ici. Je vous souhaite bonne chance.

LE PRÉSIDENT :

2290

Écoutez, ce qui est intéressant dans votre intervention, c'est que vous ramenez vraiment la question au système politique. Parce qu'il y a des gens, au contraire, qui viennent nous voir et qui disent: «De grâce, sortez l'eau du système politique.» Et là, c'est des compréhensions de la société et de la gestion de la société qui sont différentes.

2295

Votre position là-dessus, vous, elle est très ferme et très claire, et vous demandez que le système politique soit responsable et qu'il y ait quelqu'un qu'on puisse identifier, qui soit imputable, etc. Alors, c'est très clair.

2300

Il y a des gens qui se méfient tellement du politique, qui voudraient à la limite qu'on l'enlève, qu'on sorte le politique pour que la gestion de l'eau se fasse, bon, indépendamment du système.

M. DENIS CHAMPAGNE :

2305

Je pense qu'il y a quelque chose qui a fait consensus, on se méfie encore plus des entreprises privées que du politique.

LE PRÉSIDENT :

2310

Ça, je suis sûr! Dans votre cas, je suis certain.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

2315 C'est-à-dire que nous, on dit qu'il faut que le politique s'en occupe.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est correct.

2320 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

Il faut que les communautés soient associées aussi.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est-à-dire que vous avez un principe démocratique. Dans votre politique, là, il est clair que vous demandez la qualité de l'eau puis vous demandez un principe politique et vous demandez un principe démocratique.

2330 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

Voilà.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est évident. Ça transparaît en masse. Alors, merci beaucoup de votre mémoire. Longue vie à votre Coalition.

2340 **M. JEAN-CLAUDE LANDRY :**

Merci de nous avoir écoutés.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! ça fait plaisir. C'est un charme.

Mme MONIQUE ÉMOND :

2350 Et on attend le fameux rapport, le super rapport pour pouvoir réagir. Donc, la Coalition va au moins durer jusque là.

LE PRÉSIDENT :

2355 À mesure qu'on vous entend, j'ai l'impression qu'on creuse notre tombe un peu plus creux.

M. JEAN-CLAUDE LANDRY :

2360 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2365 Merci bien. Alors, pause santé, quinze minutes, le temps de récupérer du cercueil et on revient.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2370

LE PRÉSIDENT :

2375 Avant de reprendre, je signale que l'émission «Découverte», dont on a parlé aujourd'hui, sera reprise ce soir à 11 h 28. Alors, on aura terminé à 11 h 28, inquiétez-vous pas.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2380 Et ce sera probablement repris sur RDI. Je ne veux pas faire d'annonce du commanditaire, mais...

LE PRÉSIDENT :

2385 Deuxièmement, il arrive que quand les gens viennent, ils déposent des mémoires. Normalement, on en a une certaine quantité qui sont donnés aux journalistes, etc. On m'a dit qu'il y avait peut-être quelques mémoires de disponibles encore à l'arrière. Si parfois les gens veulent avoir les mémoires qu'ils ont entendus, alors il y a quelques copies disponibles. Vous verrez les gens du secrétariat à l'arrière si jamais vous en voulez copie.

2390 Naturellement, tous les gens qui nous ont donné copie informatisée de leur mémoire, ça, ça rentre sur le site du Bureau et là, ça va se diffuser partout à travers le monde, ça va de soi.

2395 Alors, j'invite maintenant l'Association des propriétaires des Trois-Lacs, s'il vous plaît. Un seul homme pour trois lacs!

2400 **M. MARIO PELLERIN :**

Oui, effectivement, monsieur le président.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonsoir, monsieur!

2410 **M. MARIO PELLERIN :**

Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Mon nom est Mario Pellerin. Je suis mandaté au niveau de l'Association pour vous présenter quand même ce court mémoire.

2415 Il me fait plaisir, au nom de l'Association des propriétaires riverains de Notre-Dame-des-Lacs de vous présenter ce court mémoire. J'aimerais d'abord vous préciser qu'il s'agit d'un énoncé de préoccupations de notre organisation impliquée depuis plusieurs années dans la protection et la mise en valeur des cours d'eau.

2420 L'Association des propriétaires riverains de Notre-Dame-des-Lacs est un regroupement de propriétaires riverains du lac des Trois-Lacs et de la rivière Nicolet-Sud-Ouest situés à la limite des municipalités régionales de comté d'Arthabaska et d'Asbestos. Composé d'environ 150 membres, notre comité s'est donné comme mission de protéger le lac et ses berges. L'Association est un membre actif du Comité intermunicipal pour la protection et la mise en valeur du plan d'eau des Trois-Lacs, qui travaille depuis trois ans à la restauration des berges des cours d'eau du secteur.

2425 Maintenant que les présentations sont faites, passons aux préoccupations.

La gestion par bassin versant. La gestion des cours d'eau et des activités environnantes à ces cours d'eau se fait actuellement sur la base de territoires administratifs. Cette situation entraîne des inefficacités comme le montre le cas du lac des Trois-Lacs et de la rivière Nicolet-Sud-Ouest. Pour nos projets de protection et de mise en valeur, nous devons composer avec deux régions administratives, Estrie et Centre-du-Québec, deux municipalités régionales de comté, Arthabaska et Asbestos, et quatre municipalités. Vous comprendrez que ce nombre important d'acteurs ralentit de façon significative les efforts de concertation.

2435 Actuellement, pour des travaux sur le lac des Trois-Lacs, nous avons à demander des autorisations tantôt auprès du ministère de l'Environnement à Sherbrooke, tantôt auprès du ministère de l'Environnement à Trois-Rivières. Avec une telle situation, la mobilisation autour d'un projet de protection et de mise en valeur d'un cours d'eau est difficile et le sentiment d'appartenance est fragile.

2440

Une gestion des cours d'eau en fonction des bassins versants pourrait améliorer la situation. Un tel mode de gestion représenterait une façon de faire basée sur un territoire d'intervention plus cohérent, qui permettrait une vision globale de la problématique.

2445 Nous proposons donc de restructurer le ministère de l'Environnement en fonction des bassins versants plutôt qu'à partir des territoires administratifs. Cette nouvelle façon de faire éviterait la création de nouvelles structures basées sur les bassins versants, afin de remplir le vide actuel. Cette nouvelle façon de faire pourra très bien être mise en place en superposition avec les territoires des municipalités régionales de comté.

2450 Une autre de nos préoccupations, le drainage agricole et forestier. Le drainage des terres agricoles représente également une préoccupation de notre organisation. Avec le drainage des terres agricoles et forestières, pratique de plus en plus généralisée, le débit d'eau des cours d'eau augmente de façon inquiétante. Lors de pluies, aussi faibles soient elles, l'eau, qui prenait plusieurs jours à évacuer des terres, se rend maintenant dans les cours d'eau en quelques heures, ce qui engendre de nombreux inconvénients pour le milieu, principalement à l'égard des zones inondables qui ne cessent de s'agrandir. De plus, l'augmentation du débit des rivières contribue à l'érosion des berges et à l'ensablement des cours d'eau. Enfin, l'amélioration du drainage des terres contribue à ajouter des matières organiques dans les cours d'eau.

2465 Nous proposons donc que les eaux drainées sur les terres agricoles et forestières ne devraient pas aller directement aux cours d'eau. Il devrait y avoir un bassin de rétention à l'extrémité des drains ou des fossés de drainage, de façon à ralentir l'apport d'eau dans les cours d'eau et de permettre une sédimentation. Ce bassin de rétention devrait être dimensionné en fonction de la superficie drainée.

2470 Une autre de nos préoccupations, la gestion des berges. Le ministère de l'Environnement émet des baux en bordure des cours d'eau à des propriétaires riverains sans se préoccuper de l'impact qu'un tel bail pourrait avoir sur la collectivité. L'émission de ces baux se fait sans aucune consultation auprès des municipalités ou MRC touchées. Cette situation, dans le cas du lac Trois-Lacs, pourrait avoir un impact majeur sur l'accès public au plan d'eau si le Ministère persiste à émettre des baux sans se préoccuper de l'avis des municipalités ou des MRC.

2475 Actuellement, le ministère de l'Environnement émet des baux pour les propriétaires riverains pour leur utilisation personnelle, alors que nous travaillons à protéger et à remettre à la communauté des cours d'eau en meilleur santé. Il s'agit en sorte d'une privatisation des berges que la collectivité tente de restaurer. Notre exemple démontre bien le laxisme gouvernemental au niveau de la gestion des rives.

2480 Nous proposons donc que l'émission des baux en bordure des cours d'eau devrait être remise sous la responsabilité des MRC. Les MRC, via leur schéma d'aménagement, sont à même de gérer la situation de plus près avec une vision du milieu. Dans l'éventualité

2485 où une telle proposition n'était pas retenue, il faudrait au moins assujettir l'émission des baux à un avis favorable de la part de la municipalité locale touchée. Nous pourrions prendre exemple de la façon de faire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec lors des demandes d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricole, où l'avis municipal est obligatoire.

2490 À l'égard de la gestion des berges, notre organisation, qui travaille à la restauration des berges, se bute à des propriétaires riverains refusant que des travaux se fassent. Cette non-coopération des riverains hypothèque la réussite d'un projet collectif. Les municipalités ou les organismes travaillant à restaurer les berges des cours d'eau devraient pouvoir effectuer des travaux, malgré le désaccord d'un propriétaire riverain, afin d'assurer la réussite d'un projet à caractère collectif.

2495 Nous proposons donc qu'un organisme, supporté par une MRC ou une municipalité, soit doté d'un pouvoir d'effectuer des travaux sur la berge sans nécessairement avoir le consentement du propriétaire riverain si le projet est à caractère collectif.

2500 Une autre de nos préoccupations, les puits individuels en approvisionnement en eau. Actuellement, il n'y a aucune obligation pour un puisatier d'aviser une municipalité des travaux qu'il fait. Nous constatons qu'il y a un manque important de réglementation au niveau du creusage de puits, surtout dans les zones inondables. Un puits creusé dans une zone inondable comporte un risque significatif de contamination de la nappe d'eau souterraine. De plus, les puisatiers n'ont pas développé de véritables liens de communication avec les municipalités, ce qui fait en sorte que des informations importantes pour la gestion du territoire ne sont pas transmises aux municipalités.

2510 Nous proposons donc qu'un suivi plus rigoureux de la part du Ministère soit instauré et qu'il y ait une obligation d'obtenir un permis spécifique pour un puits auprès de la Municipalité.

2515 Prolifération des algues dans les lacs. Nous avons constaté qu'il existe un problème courant de prolifération des algues dans les lacs en raison de l'érosion des berges et du drainage des terres agricoles. Nous tentons de travailler sur ce problème dans notre secteur, mais l'expertise semble manquer pour une méthode écologique pour détruire ces algues. Cette situation est majeure et nous devons y porter une attention encore plus soutenue.

2520 Un meilleur contrôle et un meilleur soutien pour la protection des cours d'eau. Nous constatons avec regret que les ministères concernés par l'eau semblent manquer de pouvoir, d'autorité ou de volonté pour faire respecter les règles en place. Tous ces gens semblent faire preuve de bonne volonté, mais ne veulent pas trop se compromettre. On laisse souvent la tâche de contrôle au voisin.

2530 En terminant, nous aimerions vous informer de la difficulté que nous avons à gérer les diverses demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement. Nous devons continuellement nous battre avec les ministères pour avoir des autorisations ou des permis pour effectuer des travaux. Il nous semble qu'il y aurait sûrement moyen d'alléger la procédure de demande sans pour autant verser dans le laisser faire.

2535 Voilà donc nos quelques préoccupations. Je vous remercie de votre attention et j'espère que notre mémoire saura contribuer à votre réflexion.

LE PRÉSIDENT :

2540 Merci, monsieur Pellerin. Je commente la première proposition que vous faites, et c'est intéressant comme portrait, puisque vous nous dites que vous avez un petit lac et ça vous donne un problème avec deux régions administratives, deux MRC, quatre municipalités, deux bureaux différents du Ministère, etc. Dans l'hypothèse d'une gestion par bassin versant, vous suggérez de restructurer le ministère de l'Environnement en fonction des bassins versants plutôt qu'à partir des territoires administratifs.

2545 2550 On doit vous avouer de notre côté qu'on n'est pas rendu là actuellement parce que, pour l'instant, la globalité, se représenter d'une manière précise ce que pourrait être la gestion par bassin versant, son niveau de découpage et son articulation sur les MRC, les municipalités, les régions, là il y a encore une boîte très obscure là-dedans.

2555 Je pense que probablement le jour où, dans un certain nombre d'années, la gestion par bassin, si elle vient et si elle s'implante, va probablement par effet de conséquence engendrer des réaménagements ou des redéfinitions. Ça me semble bien que pour l'opération, ce genre d'opération va effectivement venir. Mais je ne suis pas sûr - c'est intéressant que vous nous soulevez la question parce qu'elle est vivante, elle est réelle - je ne suis pas sûr qu'on puisse arriver, nous, dans notre travail, d'être capable d'aller aussi loin que ça dans la précision des choses, mais c'est vraisemblable.

M. MARIO PELLERIN :

2560 C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

2565 Ça va?

M. MARIO PELLERIN :

2570 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2575 La question des baux de location, les lots de grève, vous proposez qu'ils soient sous la responsabilité de la MRC ou qu'il y ait un avis favorable de la municipalité locale. Ailleurs, on nous a proposé carrément qu'il n'y en ait pas de possibilité de location de...

M. MARIO PELLERIN :

2580 Ce serait l'idéal, monsieur Genest, qu'il n'y en ait pas du tout. L'idéal, c'est qu'il n'y en ait pas du tout. Ça cause une problématique énorme. À l'heure actuelle, de la manière que le Ministère... parce qu'il faut comprendre que le Ministère, à l'heure actuelle, de la manière qu'il fonctionne, c'est le domaine hydrique. Ce n'est pas le ministère de l'Environnement et Faune. On parle du domaine hydrique. Dans le domaine hydrique, tu as celui qui s'occupe des baux, tu as l'arpenteur géomètre qui est responsable de déterminer la 2585 ligne des hautes eaux.

2590 Et dans un cas particulier, chez nous, on est en Cour, en procédure, on est en tripartie: la Municipalité, le Ministère et un riverain. Et pour vous prouver comme ils se parlent bien, dans le temps qu'on était en Cour, la journée où est-ce qu'on était en Cour, son confrère qui est dans un autre bureau, probablement qu'il est trop loin là, ils ne se sont pas parlé, lui émet un bail. L'avocat de la défense, il est arrivé avec ce bail-là dans la face. Tu as un problème.

2595 Et ça, c'est un problème à une place parce qu'ils ne se parlent pas. Et l'autre problème, c'est qu'à quelque part, les plans d'eau comme les Trois-Lacs, je prends un exemple, c'est que si on privatisé ça, ça peut avoir des répercussions énormes sur la population et sur l'environnement aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2600 Donc, vous seriez d'accord avec le fait qu'il n'y en ait pas du tout.

M. MARIO PELLERIN :

2605 Ce serait même favorable qu'il n'y en ait pas du tout. Mais au pis-aller, au moins que ce soit les gens du milieu qui se prennent en main.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2610 Monsieur le président a abordé la question et il a même tiré un trait sur votre première recommandation. Mais moi, elle m'inspirait la question suivante et je vais vous la poser quand même. C'est que si ma mémoire est bonne, vous êtes maire d'une des petites localités. Est-ce que ma mémoire est bonne?

2615 **M. MARIO PELLERIN :**

Vous avez une bonne mémoire, madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2620 Et j'avais envie de vous demander comment à ce moment-là, quand on considère qu'il y a des limites, par exemple, pour les régions, pour le ministère du Tourisme, il y a des régions délimitées, qui ne sont pas les mêmes que celles qu'on peut retrouver pour le ministère des Régions, donc les régions comme ici 04, 17, et là, dans l'éventualité où on cheminerait dans le sens que vous le dites, il y aurait encore une autre délimitation avec les bassins versants.

M. MARIO PELLERIN :

2630 Ce qu'on vous donne comme exemple de délimitation, on parlait de regarder avec les MRC. Mais dans certains cas, même dans plusieurs cas, il pourrait être préférable de prendre une rivière qui descend au fleuve, et prendre cette rivière-là et ses affluents qui rentrent dedans et dire: «Ça, c'est tel ministère qui va s'occuper de ce bassin versant là.» C'est une des façons, je pense, qui serait la plus simple et qu'on pourrait avoir une meilleure concertation avec les gens, un lien d'appartenance avec les gens qui sont riverains de ce cours d'eau là.

2640 Si on prend un exemple, le plus bel exemple c'est la rivière Saint-François avec COBARIC.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

La rivière Chaudière, vous voulez dire.

2645 **M. MARIO PELLERIN :**

La Saint-François aussi.

2650 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2655 Mais alors, comment un maire comme vous d'une petite localité compose? Puisque vous nous dites, là: «Bon, on a deux Directions régionales de ministère. Ça, ça nous cause des ennuis», comment un maire d'une petite localité devra-t-il composer avec une délimitation touristique, une autre pour la région administrative et une autre pour la gestion de l'eau?

2660 **M. MARIO PELLERIN :**

2665 En tout cas, je pourrais vous dire que demain matin, vous me dites: «On gère l'eau par bassin versant - exemple - de la rivière Nicolet», j'aurais beaucoup plus de facilité à travailler avec cet organisme-là, avec les gens qui auraient le mandat de gérer ça, qu'à l'heure actuelle.

2670 Parce qu'à l'heure actuelle, il y a des gens qui gèrent l'eau et vous avez le MAPAQ, tous les gens qui concernent l'eau. Vous avez le MEF. Dans notre cas, on a le MEF Trois-Rivières, on a le MEF Sherbrooke. On veut parler de la pêche ou des gardes-pêche, on va parler avec les gardes-pêche de Trois-Rivières. Là, c'est réglé sensiblement ce problème-là mais, avant ça, on parlait à Trois-Rivières, on parlait à Sherbrooke. En quelque part, on dédoublait les choses.

2675 On voulait avoir la SQ sur le plan d'eau pour faire la sécurité nautique, on faisait affaire avec la SQ d'Arthabaska, on faisait affaire avec la SQ de Richmond à l'époque et c'était intolérable. Sauf qu'au niveau de la SQ au plan d'eau, on avait des bons contacts à Richmond. Si on en avait eu des bons à Arthabaska, on aurait pu l'avoir plus souvent, la SQ, sur le plan d'eau, mais on avait des bons contacts juste à une place.

2680 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Donc, à vos yeux, l'eau a une suprématie sur les autres découpages, de quelqu'ordre qu'ils soient.

2685 **M. MARIO PELLERIN :**

Bien, c'est parce qu'à quelque part, il y a trop... à l'heure actuelle, dans plusieurs des cas, l'eau va servir de délimitation de territoire. Ça va séparer des territoires ou des MRC à bien des places. Et je pense que ça crée un problème parce qu'un côté, c'est une région administrative ou une autre MRC ou une autre municipalité. Il faut à quelque part qu'on soit cohérent dans qu'est-ce qu'on veut faire. Voilà.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

2695 Vous évoquez le problème du drainage agricole. Est-ce qu'il y a un phénomène aussi d'urbanisation accélérée dans votre coin? Parce que les gens du milieu agricole nous disent que ce qui change le régime des cours d'eau, ce n'est pas juste le drainage agricole, c'est le ruissellement urbain avec des rues, des stationnements, beaucoup de pavage, peu d'espace, qui permet à l'eau de pénétrer dans le sol.

2700 **M. MARIO PELLERIN :**

2705 Dans notre secteur, à l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup d'évolution. Il y a des nouvelles constructions qui se font, effectivement, mais ce sont des maisons résidentielles, mais pas à grande échelle. À l'heure actuelle, c'est des petits lots.

2710 Par contre, comme on parle de terres agricoles, je comprends que l'agriculteur ou le travailleur forestier veut pouvoir rembarquer sur ses terres le plus tôt possible après une pluie. On n'est pas nécessairement contre, là-dessus. À quelque part, la population va en bénéficier si les récoltes sont meilleures, à des coûts moindres. Sauf que ce qu'on se dit, c'est que les drains qu'ils installent pour drainer leurs terres, à l'heure actuelle, ils les rentrent directement dans les cours d'eau ou dans les fossés qui s'en vont directement dans un cours d'eau.

2715 Ça veut dire qu'une terre agricole qui pouvait ramasser je ne sais pas combien de milliers de gallons, à l'époque, ça faisait comme une éponge, qu'il prenait deux jours avant de pouvoir de retourner sur sa terre travailler, aujourd'hui, le lendemain, même dans l'après-midi, il va pouvoir retourner sur sa terre parce que l'eau va être déjà sortie de son sol. Mais cette eau-là s'en va directement dans le plan d'eau, ce qui fait que la rivière gonfle rapidement, le plan d'eau gonfle rapidement et le courant devient plus fort dans la rivière. Et lorsqu'il prend une courbe, c'est l'érosion qui arrive et qui fait de l'ensablement, et tout s'arrache.

2720 Ce qu'on dit, c'est qu'au bout des drains, à une certaine distance, qu'on parle d'une protection des berges que vous parliez tout à l'heure, en-deçà de ça, avant qu'on arrive sur le bord de la berge, qu'il y ait soit un bassin de rétention, que l'eau rentre dedans, qu'il y ait une sédimentation qui se fasse dans ce bassin-là, parce que les matières fécales, qu'est-ce qu'il y a dans le sol se dépose dans ce bassin-là, ensuite tombe dans le lac. On éviterait une sorte de pollution et on ralentirait en quelque sorte le débit rapide au niveau du plan d'eau.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Beaucoup de gens nous ont parlé de ça, surtout dans le cas du drainage forestier, pour permettre de ramasser les matières en suspension, moins que pour retenir parce que ça ne contient pas assez pour empêcher le coup d'eau, mais ça permet quand même de

2735 ramasser, de sédimenter et donc de permettre d'empêcher une trop grande turbidité de l'eau du cours d'eau.

M. MARIO PELLERIN :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur le maire?

M. MARIO PELLERIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2750 Merci beaucoup et bonne chance sur votre lac.

Monsieur Bendwell, s'il vous plaît!

Monsieur René Houde.

M. RENÉ HOUDE :

2760 Bonjour! Je tiens à remercier quand même la Commission de pouvoir m'exprimer sur des problèmes que malheureusement je vis depuis plusieurs années mais qui interrogent quand même sur la gestion de l'eau et de ce qui l'entoure, notamment ce qui concerne les cours d'eau dans ma région.

2765 J'ai remis à l'arrière, au secrétariat, un document vidéo qui permet de voir à travers les années, depuis 95, certaines dérogations à certains éléments et les derniers documents remontent en décembre 98, sur lequel vous pouvez voir la chronologie des événements avec quelques descriptions qui sont faites.

2770 Je porte également à l'attention de la Commission le document qui vous a été remis - qui a été remis à Québec, en fait, la semaine passée - a été revérifié et corrigé. Alors, madame Gallichan me disait qu'elle avait la première copie, sauf qu'une copie a été remise...

LE PRÉSIDENT :

2775 Oui. Le problème, c'est que nous avons lu la première copie. Mais on va vous suivre quand même avec la deuxième copie.

2780 **M. RENÉ HOUDE :**

De toute façon, la deuxième n'est que...

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Il ne doit pas y avoir beaucoup, beaucoup de changements, j'imagine.

2785 **M. RENÉ HOUDE :**

C'est un peu plus précis.

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, très bien.

2795 **M. RENÉ HOUDE :**

Mais le sens et le contenu, les titres sont les mêmes.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2805 **M. RENÉ HOUDE :**

Alors je vais faire lecture de ce mémoire. J'espère qu'elle ne sera pas trop fastidieuse pour les gens, malgré l'heure tardive. Que les gens ne dormiront pas.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez quand même 12, 13 pages. Si vous pouviez nous amener sur les points les plus importants.

2815 **M. RENÉ HOUDE :**

Ça va. Alors, l'objet: Tolérance pour des travaux effectués illégalement et portant manifestement atteinte à la qualité de l'environnement, en vertu des articles 20 et 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les mécanismes de contrôle dans l'application du respect des législations en matière d'environnement. Et le rôle et l'égard porté aux citoyens dans cette démarche de maintien et de respect des législations en matière d'environnement.

La problématique, en résumé, il est important de bien la comprendre. Donc, étant citoyen de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade depuis 84 et sensible à la protection

2820 de la qualité de l'environnement, j'ai constaté au cours des dernières années une dérogation marquée du milieu riverain naturel de la rivière Sainte-Anne.

2825 En effet, de nombreuses interventions illégales ont été effectuées sur le milieu riverain et dans des zones sensibles, tel qu'indiqué par les annotations inscrites sur la carte topographique ci-annexée et conçue à partir d'une photo aérienne prise en 84. De fait, je vous ai remis les photos couleurs ce soir et vous avez, à la photo 29, le site, si on veut.

2830 Je vous soumets aussi des photos montrant ces travaux non conformes aux règles de l'art et inacceptables en vertu des articles 20 et 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur les déchets solides, soit le Q-2,r.14. Ces travaux ne sont pas conformes aux règles de l'art et n'ont pas été autorisés ni par le ministère de l'Environnement, ni par le ministère des Affaires municipales, ni par la Municipalité et enfin, nullement par la MRC de Francheville.

2835 Inlassablement, j'ai sensibilisé à de nombreuses occasions les représentants des bureaux régionaux du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales, de la MRC de Francheville, ainsi que les autorités municipales avec des dossiers photographiques très représentatifs, mais sans succès.

2840 Mes nombreuses démarches infructueuses auprès de ces intervenants régionaux du MEF demandant des interventions appropriées m'ont permis de constater, d'une part, cette attitude fermée, indifférente, léthargique, voire à la limite laxiste, et d'autre part, ce manque de rigueur des élus et des fonctionnaires municipaux de notre corporation municipale.

2845 Plus encore, j'ai perçu une complicité dans la tolérance de ces agressions environnementale sur le milieu entre les représentants du ministère de l'Environnement, celui des Affaires municipales et ceux de la Municipalité.

2850 On se moque éperdument de l'importance du milieu riverain défini par cette Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, si chère au ministère de l'Environnement.

2855 Les cinq cas que je vous exposerai brièvement dans les lignes subséquentes ont été soumis il y a quelques mois à l'attention des personnes suivantes, lesquelles sont affectées au bureau régional du ministère de l'Environnement et de la Faune de Trois-Rivières.

2860 Dans le concret, aucun engagement et résultat tangible ne s'observa, si ce n'est qu'une écoute attentive et une indifférence perceptible dans l'action, question de mandat et de juridiction m'a-t-on expliqué.

Pour faciliter la compréhension des cas exposés, je vous invite à référer à la carte annexée, photo 29 ainsi qu'aux autres photos jointes dans ce présent document pour bien visualiser cette déplorable situation.

2865 Sommairement, les cas allégués. Au cas numéro 1, c'est le remplissage des berges de la rivière avec de la terre, du sable et des cailloux, du galet, éléments disposés pêle-mêle, sans plans et devis préalables et avec empiétement sur le lit du cours d'eau. Dans la partie sud de ce type d'intervention, plus de 150 voyages de camion ont été déversés illégalement. Il n'y a eu ni permis du MEF, ni permis de la municipalité.

2870 Au cas numéro 2: travaux de stabilisation de la berge avec empiétement réalisés avec des matériaux secs tels que des morceaux de béton, brique, résidus de matériaux de construction, terre, etc. Ces travaux illégaux n'ont pas été autorisés par le MEF et vont carrément à l'encontre de la Politique de protection des rives, du littoral et des terres inondables.

2875 Pour ces deux cas, il n'y a pas eu de mise en place d'une géomembrane, avec le résultat que des matériaux fins seront continuellement lessivés par la rivière pour se déposer dans les zones de sédimentation.

2880 Finalement, le résultat pourrait impliquer ou tout au moins remettre en question à moyen terme ou à long terme le dragage de la rivière, lequel est réclamé par les pourvoyeurs dans le cadre de la pêche aux poissons des chenaux.

2885 La situation décrite dans les deux cas précédents est inacceptable en comparaison avec un ouvrage semblable de stabilisation de protection des berges contre l'érosion réalisé sur les berges de l'Île Saint-Quentin à Trois-Rivières.

2890 Cas numéro 3: remblayage d'un site sensible, marécageux, avec des matériaux de construction, de pierres, de morceaux de béton, de briques, de maçonnerie, de bouts de tuyau, de barils métalliques, etc. À la lecture du règlement traitant des déchets solides (Q-2,r.14), il faut considérer ce site comme un véritable dépôt illégal de matériaux secs car non autorisé par quelque ministère. La Municipalité et un entrepreneur local ont été les clients assidus de ce site, contribuant de ce fait à détruire un milieu naturel où la faune et la flore étaient présentes.

2900 Il apparaît pertinent que le MEF devrait agir énergiquement dans ce dossier en exigeant une restauration de ce lieu et la mise en place de mesures compensatoires en vue de réaliser un gain environnemental.

Cas numéro 4: construction d'un chalet à caractère permanent dans la zone inondables définie 0-20 ans du fleuve Saint-Laurent avec une coupe d'arbres et une destruction d'un encadrement forestier de qualité. Les photos annexées prouvent hors de

2905 tout doute la présence de la zone inondable: le chalet baignant dans l'eau lors des crues printanières. Seulement qu'à regarder les photos 27 et 28.

2910 Dans ce cas aussi, les représentants du MEF n'ont pas daigné intervenir auprès de la MRC, de la Municipalité et du propriétaire afin de faire respecter la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.

2915 Au document des annexes, section 1, j'ai inclus la copie d'un jugement de la Cour d'appel pour un cas vraiment similaire, soit l'affaire Mainguy. Seuls les noms des acteurs changent.

2920 Comme ce cas est bien connu du Ministère, car il se veut un cas de jurisprudence, pourquoi le Ministère, la MRC de Francheville et la Municipalité n'ont-ils pas agi avec rigueur pour faire respecter la réglementation?

2925 Est-ce la règle du «deux poids deux mesures» qui prime au niveau du territoire relevant de la juridiction du bureau régional du ministère de l'Environnement et de la Faune de Trois-Rivières?

2925 Le cas numéro 5: la destruction des rives et du littoral de la rivière Sainte-Anne, ou autrement: «le dragage des zones de sédiments du lit de marée basse de la rivière Sainte-Anne» .

2930 Bien qu'appuyée sur une étude sommaire, fondamentalement argumentée par des principes d'hydrologie, cette mesure acceptée par le ministère de l'Environnement et de la Faune semble répondre davantage à la requête de quelques individus ou d'intérêts personnels que de faire appliquer les normes reconnues en matière de respect des milieux humides, des berges et du littoral des cours d'eau.

2935 Comment ne pas questionner la qualité des décisions parrainées par le Ministère en cette matière quand les travaux sont effectuées avec récurrence, sans mode et norme bien précise? Et qu'en est-il du mécanisme de contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité?

2940 Sans vouloir faire preuve de négativisme et de contestation alarmiste, le MEF sait-il que celui qui aujourd'hui bénéficie des matériaux extraits du lit de la rivière est celui qui déversa dans cette rivière le contenu de plusieurs centaines de camions de matériaux de remplissage non conformes selon la politique du Ministère?

2945 Cette situation bien particulière ne revêt-elle pas un caractère grotesque quand le Ministère entérine cette requête proposée par la Municipalité, laquelle favorise un citoyen, celui qui dans le cas actuel procéda à toutes ces interventions discutables pour ne pas dire répréhensibles sur le plan environnemental.

- Comment le Ministère réagira-t-il devant cette situation prévisible, c'est-à-dire le déplacement des sédiments vers un lieu plus en aval de cette rivière et qui risquera ainsi de créer à court ou à moyen terme une obstruction significative de l'embouchure de cette même rivière.

Les pourvoyeurs de cette rivière, les acteurs de cette entreprise lucrative qu'est la pêche au poulamon, ont-ils été informés des conséquences de ces gestes et de ces décisions quand l'accès de cette rivière se verra de plus en plus compromis? Cela ne constitue-t-il pas une menace certaine pour l'avenir et la survie économique de cette rivière.

Dès lors, le Ministère permettra-t-il alors le dragage de la rivière? Mais, au fait, quelle est la différence entre le dragage ou l'écrétage de la rivière?

Comment peut-on qualifier l'autorisation signée par le Ministère autrement que comme ayant été le droit accordé de procéder au dragage du lit de la rivière de marée basse.

Ce geste de faire l'enlèvement de matériaux organiques et végétaux sur ce littoral ne constitue-t-il pas une agression du milieu riverain et ne porte-t-il pas ainsi atteinte au frêle équilibre de ces écosystèmes des milieux façonnés par des phénomènes naturels tel le marnage et en harmonie avec la faune qui l'habite.

N'y a-t-il pas un double langage dans la façon de faire respecter la législation en matière de respect des milieux humides quand, d'une part, on procède à des études sur les dangers de draguer la rivière Sainte-Anne et de la menace réelle qu'elle constitue pour la faune et que, d'autre part, on octroie avec peu d'études cette permission de faire le dragage ou l'écrétage de cette même rivière. Quelle est donc la différence?

Cette action ne constitue-t-elle pas une atteinte à l'intégrité du milieu, le littoral, une entité indissociable de la rivière et de sa ressource pour le maintien de son intégrité et de sa viabilité.

Questionnement sur la méthodologie d'application des lois en matière d'environnement. Conséquemment à tous les réaménagements opérés dans plusieurs ministères au Québec, faut-il être dupe comme citoyen responsable et averti, pour ne pas avoir perçu l'effet des coupures budgétaires sur quelque service et l'impact sur la mission quand les ressources tant humaines que matérielles sont restreintes et intégrées dans des processus de refonte dans la gestion des systèmes.

En matière d'environnement, si la vision initiale était la responsabilisation des groupes en tant que communauté autonome et maître d'oeuvre dans son milieu, le premier constat amer mais prévisible a été l'application aléatoire des politiques du ministère concerné. En effet, l'intégration résolue de ces dernières découle et dépend fondamentalement des cultures respectives, de la rigueur individuelle des intervenants

chargés de leur application et, finalement, des politiques partisanes et protectionnistes eu égard des dividendes souvent à valeur économique.

2995 Ainsi, en parallèle, voire en corollaire à cette fragmentation des champs de responsabilité, il y a eu celle de la répartition des pouvoirs. Même si le MEF maintient une confiance réservée en la capacité de chaque milieu à assumer ce transfert des charges, peut-être ce dernier ne s'est-il pas garanti ou n'a-t-il pas préparé suffisamment ces derniers à ces nouvelles responsabilités avec les ratés que l'on observe dans différentes régions.

3000 Devant ce constat d'évidence, je déplore par ce fait le manque de prévoyance du Ministère de ne pas avoir adopté un filet de sécurité protégeant de la sorte les milieux et leur habitat de toutes les transgressions tolérées, et cela pour quelque motif que ce soit.

3005 En réponse à cet énoncé fondé et vérifiable, il serait peut-être pertinent pour le Ministère concerné, le MEF, à cette étape du processus, de réviser les modalités et les applications inhérentes au transfert des responsabilités. Conséquemment, le MEF ne pourrait-il pas conserver en toute fin, lorsque le fait le concerne, un mécanisme d'autorité plus que moral mais exécutif. Ainsi, le cas de toute dérogation aux principes protégés par quelque législation officielle et, de surcroît, par une loi, pourrait être corrigé et éviter la chronicité de la procédure.

3015 La fragmentation des pouvoirs et des responsabilités vs l'autorité réelle. Le Ministère, par souci de réorganisation et certainement d'économie, a pris ce virage de la décentralisation et d'accorder au milieu cette autorité quant à la gestion et à l'application du respect des lois préalablement proposées, présentées et adoptées par le gouvernement du Québec. Par ce fait, il ouvrait la porte à la fragilisation dans l'application de ces mêmes lois. Sans vouloir être répétitif dans mes propos, il apparaissait évident que le MEF perdait ainsi, par cette délégation, le pouvoir et l'autorité de réajuster et de rectifier tout égarement aux lois.

3020 À titre d'exemple, cette présentation, fondée sur un cas vécu, a servi de cadre et de leitmotiv à ce type de revendication d'un citoyen dans sa communauté.

3025 En contrepartie, comment le Ministère a-t-il pu rester muet, indifférent, impassible et inerte devant tous ces cas de dérogation rapportés depuis 1996?

3030 Non seulement le MEF a-t-il été avisé de ces dérogations, son action se résumant par une politique de laisser-faire. Plus encore, il a proposé des solutions dites palliatives en tolérant ou en autorisant en toute fin le parachèvement des travaux, le remplissage du marais par le revêtement en surface d'un matériel organique.

3035 La réponse a été, selon le Ministère, adoptée en vertu du respect des milieux et justifiée avec cette rationnelle d'éviter de dégrader plus encore les dommages faits jusqu'alors.

Comment ne pas être indigné quand, préalablement, aucune étude sérieuse n'a été effectuée pour connaître la nature même des déchets enfouis et de leur toxicité pour le milieu humide? Comment le MEF peut-il statuer avec objectivité et certitude quant aux mesures prises pour la protection des sols selon la nature des contaminants déversés si aucune investigation compétente et responsable ne soit jamais amorcée.

La notion de développement durable cède la place à des aménagements riverains anarchiques et relègue au dernier plan la mission du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Aujourd'hui, conséquence d'une attitude non engagée par la Corporation municipale et du MEF, la région venait de perdre un habitat naturel.

Comment ne pas être perplexe dans la capacité des gens à vouloir protéger ces milieux quand le premier magistrat de cette localité, le maire, affirma en 1995 que ce projet était une amélioration en toute fin.

Pourquoi autant de mollesse et autant de résignation à tolérer ces désordres écologiques alors que dans d'autres situations, le MEF s'insurge avec force et conviction? Et pourtant, dans le cas présent, on avait rempli un marais, un habitat fragile et protégé par une législation officielle.

Et il y avait plus encore. En effet, il y a eu tous ces aménagements en bordure du cours d'eau, soit plus de 2 000 pieds de construction et de remplissage sur le bord de la rivière, et selon des modalités nullement conformes et sans respect pour les milieux sensibles.

La contention à toute action dans ces cas évoqués, en rétrospective dans le temps, est probablement attribuable au respect de cette hiérarchie d'autorité prêtée. Dans ce cas, il est évident que le Ministère a laissé la prérogative quant à la décision d'agir à la Municipalité et, finalement, le pouvoir réel à cette dernière et à son inspecteur, les élevant ainsi au-dessus des lois, eux, ainsi que tous ceux que ces derniers ont bien voulu protéger.

La place du citoyen dans ce processus et les voies de communication. Par conviction et par respect de mon milieu, je dépose aujourd'hui un mémoire qui, d'une part, dénonce le manque de rigueur dans l'application des réglementations officielles en matière de respect de l'environnement et, d'autre part, démontre l'inaccessibilité pour un citoyen de faire connaître ses doléances quand pareil abus se présente.

De cette expérience douloureuse, de ces quelques années passées à souligner et à revendiquer les égards et les tolérances des autorités en place, je conserve une certaine morosité et la perte de cette foi à croire que notre société veuille réellement protéger ces

3080 héritages légués, ce patrimoine, notamment quand il est question des ressources naturelles, les milieux sensibles, l'eau, cette richesse en péril.

3085 Sans vouloir être alarmiste, il faut que la population toute entière se mobilise et réévalue les lois et les mécanismes efficients les régissant. Cela est d'autant actuel et de notre époque quand on sait que cette ressource est épuisable et tellement précaire et fragile. En un mot, la gestion mérite d'être repensée et adaptée au besoin de la grande collectivité.

3090 Le dialogue véritable avec les autorités de quelque identité n'existe pas. Non seulement il oblige patience et conviction profonde, il engendre des situations de représailles par le milieu local, celui-là même qui exerce son autorité quant aux situations dénoncées.

3095 De tous les gens côtoyés depuis cette dénonciation, soit depuis 1995, le MEF, le MAM et la communauté locale, tous sont unanimes à dire que cet exercice a été le théâtre de rapport de force, nettement politisé, et qu'il était normal - pour moi - de subir quelques contrecoups dans la réciprocité.

3100 En toute démocratie, comment peut-on accepter et prétendre comme normal ce fait qu'un citoyen doive subir ces pressions indues, de connaître les poursuites en cour de justice, la diffamation, la moquerie, le harcèlement et, finalement, être victime de mesures punitives induites sous le sceau de la discrimination.

3105 Aussi, je transmets à la Commission ce besoin de faire reconnaître cette faiblesse dans la structure actuelle quant au processus de dénonciation des dérogations inacceptables en matière d'environnement et d'accorder, le cas échéant, pour le citoyen lésé, l'écoute à un autre niveau quand l'autorité en place transgresse ou contrevient à sa propre réglementation.

3110 En corollaire à l'autorité de qui relève la réglementation spécifique en cause, cela revient à dire qu'il faudrait lui accorder non pas qu'un pouvoir moral et de supervision quand l'autorité est déléguée, mais bien une autorité réelle et dotée d'outil d'efficience.

3115 Enfin, quand le citoyen sera lésé dans son droit d'être, pour le protéger des structures, n'y aurait-il pas lieu de créer au Québec une entité sociale, juridique et compétente dans ce rôle d'analyse et de recommandation et réactive aux abus dénoncés.

3120 Cela pourrait revenir à proposer une sorte d'entité morale, parallèle aux structures démocratiques en place, tel un «ombudsman municipal», l'équivalent, en quelque sorte, du Protecteur du citoyen au Québec pour les autres juridictions.

Les recommandations et je termine. Le ministère ou les ministères concernés, notamment quand il est question de responsabilités déléguées, doivent prévoir un mécanisme de contrôle qui, plus que moral, conservera un caractère exécutif quand des

dérogations sont dénoncées et quand il y a immobilisme de la part de l'autorité de qui relève cette responsabilité et autorité déléguée.

3125 Pour l'intérêt des milieux, il serait souhaitable de mettre en place une structure régionale et non locale quant au contrôle des normes de respect de l'environnement. Cette modalité évitera ainsi de favoriser une application aléatoire des règlements et cela pour quelque motif que cela puisse être: qu'il soit d'intérêt personnel, économique ou partisan.

3130 La constitution d'une Régie de l'eau régionale ou par bassin versant des différents cours d'eau pourrait certes représenter l'entité compétente en cette matière.

3135 Une autre recommandation: favoriser et rendre accessible le processus de dénonciation des dérogations par le citoyen. Ce processus se devra d'être facilité par une information accessible, convivial pour tout citoyen et être confidentiel pour éviter toute mesure de représailles de la part de quelque autorité ou allégeance.

3140 Encourager le gouvernement du Québec à donner suite à ce processus de protection du citoyen contre les autorités municipales, version conforme du Protecteur du citoyen du Québec, lequel pourrait prendre la défense du citoyen contre les abus du pouvoir de certaines municipalités ou autorités locales par usage de représailles contre celui ayant dénoncé quelques abus en matière d'environnement.

3145 D'impliquer et de responsabiliser davantage la MRC à la gestion régionale en matière de contrôle et de respect de l'environnement.

3150 Enfin, prendre connaissance et donner suite aux dénonciations déposées dans ce rapport et prendre les dispositions correctrices conformes aux législations inscrites dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

3155 Cette requête vise particulièrement à faire respecter les exigences légales régissant les constructions riveraines, notamment en terre inondable, ce qui a déjà fait état de jurisprudence, soit l'affaire Mainguy.

3160 Plus encore. Cette recommandation vise à faire assurer le respect des milieux sensibles et de favoriser la restauration des milieux contaminés. J'entends le marais.

3165 Enfin, il importe de rapporter, voire de sévir contre toutes ces constructions non conformes sur les rives des cours d'eau compromettant ainsi l'écologie, la faune et la flore, les milieux fragiles que sont les rives et les milieux marécageux.

3165 En égard de ces agressions infligées aux habitats naturels et de ces tolérances de la part des autorités en place, la Municipalité, le MEF, conscients et informés de ces atteintes, n'y a-t-il pas lieu de questionner ces derniers s'ils ne sont pas devenus les instruments serviles d'un quelconque pouvoir politique mesquin et étroit de vue?

Sans pouvoir parler de cas de jurisprudence, ce dossier constituera et servira néanmoins de témoin vivant et bien réel de dérogations manifestes, nullement banales, et léguant en héritage un patrimoine corrompu et dégradé.

3170

Pour nos descendants, y aura-t-il mieux à offrir que ces territoires détruits, désolés et aux ressources contaminées? Ce message est actuel et se veut l'appel à l'action dès maintenant.

3175

LE PRÉSIDENT :

3180

Alors, d'abord, merci. On sent que ça prend un certain courage pour dire les choses que vous voulez dire. Il semble bien, d'après ce que vous avez écrit, que vous avez souffert du dossier, qu'il y a eu une lutte politique et que vous avez eu un certain nombre de préjudices ou de difficultés personnelles dans le dossier.

3185

Si je comprends bien votre proposition de base, c'est l'idée d'un protecteur, d'un ombudsman municipal. Est-ce que vous préférez un ombudsman à l'environnement? Parce que votre argumentation, évidemment, là, on est dans un cas d'autorité déléguée. Là-dessus, vous demandez des contrôles plus rigides du ministère de l'Environnement quand le déléataire n'a pas fait sa tâche convenablement ou ne la fait pas convenablement. Vous vous apercevez que le Ministère a eu des politiques fluctuantes, n'a pas été constant dans ses décisions, et là, vous souhaitez que quelqu'un puisse intervenir; vous demandez un ombudsman municipal. Ce même dossier aurait pu se retrouver à la MRC. Au fond, ce que vous désirez, vous désirez quelqu'un qui puisse avoir un pouvoir certain au plan juridique pour intervenir, analyser le dossier et faire la lumière sur ce dossier-là.

3190

M. RENÉ HOUDE :

3195

Veuillez croire que toute la démarche présente, comme la MRC, par exemple, la Municipalité, le Ministère, toutes ces personnes ont été interrogées, on leur a présenté le dossier. La MRC a été aussi simple que de dire: «Ça ne nous ne concerne pas.»

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3205 **M. RENÉ HOUDE :**

Le Ministère: «Bien, c'est une autorité déléguée à la Municipalité.» Encore là, ça ne nous touche pas. Et ça a été comme ça sur toute la période. Et la Municipalité, elle, me poursuit en Cour pour harcèlement. Parce que j'ai dénoncé des choses, puis l'association de ces gens touchés ont émis justement des situations telles qu'aujourd'hui, je me retrouve en Cour supérieure pour harcèlement. Aussi simple que ça.

3210

Et quand je dis qu'il doit y avoir quelqu'un dans un mécanisme, que ce soit un ombudsman de l'environnement ou un ombudsman municipal, c'est un petit peu pour faire le filet pour récupérer tous les secteurs dans lesquels le Protecteur du citoyen ne fait pas, n'a pas office de législation.

3215

Le Protecteur du citoyen est très large, justement pour toucher toutes les causes qu'on pourrait oublier. La cause de l'environnement pourrait être peut-être trop restrictive. Un ombudsman municipal, c'est parce que c'est à cause de la fragmentation des autorités, pourrait récupérer probablement l'ensemble des situations où ce que -- par exemple, les citoyens qui touchent des fonctions gouvernementales, il y a quand même le Protecteur du citoyen. Sur l'entité municipale, ça n'existe pas encore. Enfin, c'est un projet. C'était dans la structure même du Protecteur du citoyen d'avoir un volet municipal, qui n'a jamais vu le jour encore, à moins qu'il y ait des choses qui soient plus récentes mais que je ne connais pas encore.

3225

C'est un petit peu pour donner cette situation et permettre justement au citoyen de faire état de ses doléances, vraiment. Et quand il est attaqué vraiment comme j'ai pu l'être aussi, c'est de s'apercevoir vraiment qu'il y a des déficiences dans notre système.

3230

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

La notion même de l'ombudsman, quand il fait un rapport, bon, le gouvernement peut suivre ou ne pas suivre. Il a, dans le fond, lui-même une autorité, je dirais, dénonciatrice quand, à tous les ans, il convoque la presse et rend public son rapport.

3235

À votre avis, est-ce qu'une entité avec vocation environnement, par exemple, chez le Vérificateur général, n'aurait pas plus d'autorité que dans la portion protecteur du citoyen ou de l'environnement ou, enfin, ombudsman, pour arriver par la dénonciation mais par la suite à ce qu'il y ait une action entreprise. Je réfléchis en même temps avec vous.

3240

3245 **M. RENÉ HOUDE :**

Écoutez, je ne connais pas les avenues vraiment. J'essaie justement de laisser cette ouverture à cette préoccupation où il y a vraiment un trou juridique sur la façon de faire pour un citoyen de faire connaître ses doléances. Que ce soit le Vérificateur ou quelle que soit la voie qui peut être prise, mais qu'elle ait un certain pouvoir de recommandation.

3250 Évidemment, c'est un pouvoir qui est peut-être moral. Au moins, il y a un pouvoir de dénonciation quand même. Ce n'est pas sûr qu'il y ait un pouvoir exécutif, mais c'est quand même engageant lorsque le Protecteur du citoyen s'engage pour protéger une situation, c'est une entité qu'on ne peut pas négliger tout à fait.

3255 Et je pense que s'il y avait une situation comme celle-là qui existait, peut-être qu'il y aurait des actions qui auraient été prises ou on aurait peut-être pu remettre en question les ministères devant leur mission réelle. Et peut-être que tout ce gâchis, quant à moi n'aurait pas probablement jamais été. Puis si les gens, au tout début, avaient mis leur culotte - pour répéter une parole de quelqu'un ici - si les gens avaient su se servir des outils qu'ils avaient, donc d'endosser leurs responsabilités, probablement que ces situations ne se seraient jamais présentées.

3260 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3265 Verriez-vous, à ce niveau-là, une sorte de groupe ou de personnel d'enquête? Parce qu'il peut y avoir un tas de citoyens qui arrivent avec des documents et, bon, des preuves, c'est étoffé, mais il peut y avoir aussi des délateurs à l'emporte-pièce comme ça qui, pour un rien, vont vouloir dénoncer quelqu'un parce qu'ils n'aiment pas sa tronche à la mairie de telle municipalité.

3270 Alors, est-ce que vous voyez en plus de cela une sorte de pouvoir d'enquête qui se grefferait à l'institution?

M. RENÉ HOUDE :

3275 Je pense que c'est inhérent au processus. On ne peut pas accepter dans un processus de dénonciation ou un processus où on interroge une autorité comme un ombudsman municipal, par exemple, pour le nommer, ce qui peut être une autre entité aussi, il y a quand même un pouvoir de filtration, un pouvoir aussi d'analyse sur la recevabilité d'une dénonciation d'une dérogation.

3280 Évidemment que là, à l'interne, un petit peu comme ça se fait avec le Protecteur du citoyen, il doit y avoir aussi un processus d'enquête pour être capable de questionner, de valider, d'interroger les gens et, après ça, se faire une idée et, après ça, émettre des recommandations. Je pense que c'est inhérent au processus.

3285 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'ailleurs, le Protecteur du citoyen a mentionné dans un de ses rapports son souhait d'intervenir au plan municipal et il a documenté, si ma mémoire est bonne, les carences à cet égard.

3290 Le système de délation, il existe différents systèmes de «whistle blower» aux États-Unis. Il y a le système S.O.S. Braconnage qui existe au Québec, un système de délation téléphonique anonyme. Comment vous pensez que ça pourrait être organisé? Un système téléphonique? Un système par écrit? Auprès de qui? Auprès d'un guichet unique ou de 3295 chacun des bureaux régionaux?

M. RENÉ HOUDE :

3300 Dans ma présentation, j'ai fait état quand même que le Ministère - parce qu'on parle vraiment de ce qui touche les écosystèmes et l'environnement et l'eau, par exemple - je pense qu'il conserve une certaine responsabilité sur l'état de l'environnement au sens très large. Il ne devrait pas jamais perdre sa responsabilité ou sa mission première.

3305 On devrait permettre aux gens de pouvoir interpeller ou questionner des gens pour être capable de faire un certain dépôt de certaines préoccupations et, notamment, davantage lorsqu'on sait que l'autorité directe, comme chez moi, par exemple, la Municipalité n'était pas cohérente ou n'était pas recevant de ce genre de dénonciation.

3310 Évidemment qu'on m'a écouté. On a pris en note certaines choses mais l'action, on s'est dit: «On n'a pas de juridiction.» On n'a jamais cru bon d'aller plus loin et d'aller interpeller les organismes municipaux. Et j'ai même déjà posé la question à des gens du Ministère, ici, à Trois-Rivières, de questionner les Affaires municipales à savoir est-ce que les gens de la Municipalité faisaient bien leur rôle?

3315 Les Affaires municipales m'ont dit: «Écoutez, nous, on n'a pas d'autorité sur la Municipalité qui a une autorité autonome. C'est une forme de petite dictature, si on veut. Vous l'avez élue. La Municipalité a un plein pouvoir. Vous leur avez conféré par le vote. Et vous devez attendre au prochain scrutin pour être capable de changer cette vision municipale. Et, donc, vous devez faire avec.» Évidemment, le problème demeure tout entier.

3325 Alors, si on est du côté de la Municipalité avec cette... on en tire certain parti ou certain privilège, évidemment, ça va bien. On est de l'autre côté quand on dénonce, on subit les affronts et sans qu'on puisse dire vraiment quoi que ce soit. Ce que moi je vis actuellement. Ce qui est un petit peu aberrant.

Mais je pense que le Ministère devrait être capable d'avoir cette capacité de pouvoir transmettre une information quand une situation est déplorable comme celle-là. Et même si

3330 on dit que, oui, c'est vrai, qu'il y a une autorité qui est déléguée, comme je le dis très bien, qui doit être capable de récupérer, d'avoir un certain droit de regard sur la façon dont la gestion, comment les législations sont adoptées dans certains territoires.

3335 Je pense que le Ministère devrait être capable de dire: «La Municipalité, vous ne remplissez pas votre rôle. Je dois donc, par autorité, reprendre ma vocation.» Et c'est un petit peu à ça que je fais appel. Et le problème, ça devient un petit peu un imbroglio sur lequel on prête une autorité, on sait qu'elle est mal rendue... les gens l'admettaient au niveau du ministère de l'Environnement et de la Faune, sauf qu'ils se disaient: «On ne peut pas rien faire.» Il n'y a pas eu tellement de démarches faites auprès des Affaires municipales au niveau de la Municipalité pour les remettre en place.

3340 La seule chose qu'on me disait, par exemple, c'est: «On va donner de la formation et peut-être qu'avec le temps, les gens vont se corriger, etc.» . C'était vraiment des voeux pieux. Avec tout le résultat qu'on connaît.

3345 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3350 Votre vision et vos recommandations vont un peu à l'encontre de plusieurs avis qui ont été présentés devant la Commission sur, entre autres, le concept de gestion par bassin versant qui fait appel à une gestion le plus proche possible des citoyens et des milieux naturels. On réclame souvent l'application du principe de subsidiarité par lequel la décision doit être prise au plus bas niveau possible et, souvent, on nous dit que les meilleures décisions sont celles qui sont prises par le milieu, par les élus locaux, par les communautés. Et ce sont elles qui, finalement, devraient être habilitées à le faire.

3355 Mais, vous, vous semblez dire le contraire. Qu'on ne peut pas se fier de façon aveugle aux autorités locales. Il faut qu'il y ait un contrôle supérieur.

M. RENÉ HOUDE :

3360 Expressément, je pense que l'exemple que je dénonce carrément est un témoin vivant de ce qui se passe. Je pense qu'il y a des autorités, il y a des compétences dans un domaine comme c'est là. Sur les juridictions, sur la législation, sur l'aspect juridique, sur l'aspect même des connaissances, sur la question de l'environnement. Et les gens qui sont quand même proches des ressources, des bassins versants, par exemple, qui doivent quand même aussi essayer de s'enquérir de l'information pour être capable de la gérer le mieux possible et le plus proche de ces gens-là. Je pense que je ne contreviens pas nécessairement mais je pense qu'on ne doit jamais couper ce cordon ombilical avec les autorités compétentes.

3370 Le ministère de l'Environnement peut avoir ses autorités compétentes mais, actuellement, dans la juridiction, il perd ce pouvoir, il perd ce rôle de pouvoir remettre à l'ordre, de remettre dans le sens de la législation, de la mission même du Ministère quand il

3375 y a des dérogations. C'est ou l'un, ou l'autre, mais je pense qu'il doit y avoir un certain continuum entre les deux. Et toujours en respect de la législation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3380 Est-ce que vous croyez que les carences, notamment dans le cas que vous nous signallez, au plan municipal, sont des carences de nature au niveau de la connaissance ou au niveau de la compétence technique ou carrément une absence de volonté d'intervenir?

M. RENÉ HOUDE :

3385 Je pense que c'est un peu tout ça. Je pense qu'à des degrés divers, tout dépendant des personnes qui sont les personnes-ressources dans chaque milieu, on va voir tout à l'heure la compétence; tantôt les gens qui sont malversés, par exemple; tout à l'heure, ça va être des intérêts économiques; par moment, par exemple, ça va être un manque de connaissance technique.

3390 Par exemple, chez nous, on a parlé de faire l'écrétage de rivière. En fait, c'est un dragage du littoral au niveau de marée basse de la rivière Sainte-Anne. Cette année, le Ministère a accordé une autorisation de pouvoir faire encore l'enlèvement de matériel sensible. L'accès à la rivière est contrôlé par une seule personne: la même personne qui déverse des tonnes de camions sur le bord de la rivière. Aujourd'hui, vous devriez voir!

3395 Si vous passez demain pour aller à Québec - je ne sais pas quel est votre itinéraire - vous passerez par la 138, vous regarderez les monticules de sable qui sont accumulés actuellement. Et il y a un phénomène important de lessivage d'ensablement qui va se faire partout jusqu'à l'embouchure de la rivière et qui va contribuer à obturer la rivière Sainte-Anne. Et le Ministère...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3405 C'est à la hauteur du pont, quand on passe sur le pont?

M. RENÉ HOUDE :

3410 Pas très loin. Vous allez voir. Et le Ministère se bat actuellement depuis des années... parce que je suis témoin, ma résidence est juste à côté, les biologistes viennent sur mon terrain pour être capable d'installer leur bâtiment. Et par questionnement, interrogation avec ces gens-là, ils nous disent un petit peu les politiques du Ministère, ce qui fait qu'ils tardent à donner une réponse d'autorisation pour le faire le dragage de la rivière.

3415 Et, d'un autre côté, il y a un monsieur du Ministère, ici, qui a dit: «Oui, on autorise ça. C'est un compromis entre la vision économique et la vision hydrologique de la rivière.» À mon point de vue, c'est un non-fondé. Parce qu'il y a d'autres problématiques sur la rivière qui sont l'englacement artificiel par les gens qui sont les pourvoyeurs. C'est des problématiques très particulières à la rivière.

3420 Et, d'un autre côté, on dit: «Si jamais il y a du sable qui se déplace...» parce qu'évidemment, lorsqu'on tasse des sédiments comme ça, il y a un phénomène de lavage qui se fait vers l'embouchure, le point le plus en aval, évidemment qu'on va créer une obstruction où on va monter des crêtes de sable sur la partie à l'embouchure de la rivière. Mais on dit: «Ça, on ne pourra pas faire de dragage de la rivière.» Alors on devient un petit peu comme avec deux sens. Il y a un manque de cohérence de la part du Ministère qui dit: «Oui, on va faire l'écrétage», pour dire le terme, et d'un autre côté: «On ne permettra pas le dragage de la rivière, si jamais ce n'est qu'elle s'obstrue.»

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3430 Et l'écrétage, les sédiments sont placés à quel endroit?

M. RENÉ HOUDE :

3435 En fait, ce qu'on fait manifestement, c'est du dragage. Et qu'on va gratter une partie qui est un peu plus... ce sont des hauts-fonds et on va gratter soit avec un bulldozer, soit avec une excavatrice, on va prendre ça, on va mettre ça dans un camion et la personne justement qui contrôle l'entrée, parce que c'est son terrain privé, c'est la seule personne qui peut s'en servir, elle, elle les transporte chez des amis du système carrément, parce que c'est ça, c'est carrément le cas, ou des gens qui sont des gens qui sont des consommateurs, qui disent: «Moi, j'ai besoin de 10, 20, 30 camions de sable, par exemple, pour remplir mon terrain.» Et c'est comme ça qu'il fait un certain commerce de cette situation-là.

3445 Cette année, à cause des marées, à cause des conditions climatiques, il s'est ramassé des dunes de sable qui sont encore présentes, qui vont probablement s'englacer avec la rivière, qui vont créer probablement une obstruction au déglaçage de la rivière et on va créer encore une autre problématique qu'on n'avait pas perçue, que le Ministère n'avait

3450 pas interrogé, il n'y a aucun suivi sur la conformité des travaux. Mais, nous, on est témoin de ça. On dit: «Ça n'a pas de bon sens.»

3455 L'an passé, on nous avait dit, c'est un biologiste qui nous avait dit: «On autorise cette année mais c'est la seule fois.» Cette année encore, le projet est reconduit. Il y a un manque de cohérence.

3460 3465 L'an passé, j'étais à discuter avec des gens du Ministère et, croyez-le ou non, j'étais au Ministère, j'avais un document vidéo pour démontrer vraiment les... on avait déplacé... j'ai dit 150 voyages mais on a compté, on a dénombré à peu près 400 voyages de camion qui ont été déversés sur le bord de la rivière. Et ça, ce n'est pas mot dire. Vous regarderez le vidéo, vous allez pouvoir voir vraiment ce qui se passe. On a déplacé, on ricane. En fait, il n'y a aucun aménagement qui a été vraiment proposé. Ils ont pu obtenir un permis avec jamais aucun contrôle. Les gens du Ministère ont dit: «Écoutez, on ne peut pas creuser pour aller voir.» Il n'y a aucune géomembrane.

3470 3475 Et quand j'étais à les rencontrer, il y avait un biologiste, il y avait aussi un technicien qui était là, mais la personne la plus compétente qui m'a parlé cette journée-là, c'était le technicien. Le biologiste a fait un pas en arrière, puis il a tout simplement écouté son technicien parler. Alors que j'aurais cru comprendre le contraire parce que, théoriquement, le biologiste aurait été possiblement la personne la plus compétente pour me répondre. Mais c'est le technicien.

3480 3485 On m'avait garanti qu'on ferait des techniques de fagotage pour stabiliser les berges et puis favoriser la végétalisation de la berge, mais j'ai observé tout l'été et jamais rien n'est venu. Et on a eu un lavage de matériaux dans la rivière. Il n'y a toujours pas encore ce principe de fagotage promis. Écrit nulle part par le Ministère, évidemment. Et c'est encore ce principe qui va traîner et qu'il n'y aura aucune action qui sera vraiment prise.

C'est les observations que moi j'ai pu faire et que je vis.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, monsieur Houde. Je pense que c'est important de notre point de vue, en tout cas, du côté de l'efficacité d'une politique de comprendre un dossier comme le vôtre pour voir, au fond, quelles sont les difficultés d'articulation des différentes autorités et la manière dont on assume sa responsabilité.

3495 Ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est s'agit-il là d'un pouvoir délégué ou d'un pouvoir propre à la municipalité. Ça, là, il faudra qu'on fouille sur la nature de ce dossier-là pour comprendre un petit peu exactement la dynamique de l'un et l'autre.

3500 Je vous remettrai tantôt vos photos. Mais, merci beaucoup. Des photos couleurs fort éloquentes. Merci.

3495 Alors, la procédure prévoit qu'il y ait droit de rectification, s'il y a des gens qui ont des choses. Oui, monsieur Gentes? Si vous voulez venir.

M. PHILIPPE GENTES :

3500 Bonjour! Philippe Gentes, ministère de l'Environnement. Je voudrais simplement rectifier que dans le cas du Groupe d'actions des riverains de Pointe-du-Lac, dans leur mémoire, ils ont dit que les questions qui avaient été posées relativement au ministère de l'Environnement dans la première partie des audiences n'avaient pas été déposées.

3505 Alors, je voudrais vous dire que ces questions-là, la réponse est datée du 1er novembre et qu'elles ont été déposées au Bureau d'audiences publiques la semaine dernière, sous la cote QUES-7.2, et qu'elles ont été envoyées à monsieur Philippe Girould le secrétaire du comité, la semaine dernière.

LE PRÉSIDENT :

3515 Alors, il me reste à vous remercier. Demain, jeudi et vendredi, nous siégeons à Québec. La semaine prochaine, nous serons dans la région des Laurentides et de Lanaudière. La semaine après, nous serons à Laval et nous terminerons à Montréal, où, m'a-t-on dit, il y a 93 mémoires qui nous attendent. 99, bon. Alors on va bien passer la centaine si ça continue.

Après ça, il nous restera à produire un rapport. Vous avez vu la complexité des points de vue, la divergence des points de vue, l'ampleur des questions qui sont soulevées. N'attendez pas tout de notre rapport. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que notre rapport ne sera qu'un jalon parmi d'autre chose. Une des affaires qui est fort importante, c'est le travail que vous avez fait de votre côté pour être capable de ramasser votre pensée, de la formuler, et donc de prendre en main la question et de vous faire une tête. Et je pense que ça, c'est extraordinairement important. Merci beaucoup de votre contribution tout à fait remarquable et bonne chance. Et on va se souhaiter de la bien bonne eau pour le prochain siècle. Au revoir!

3535 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3540 _____
LISE MAISONNEUVE, S.O.